59e ANNÉE. — N° 65

VENDREDI 30 MAI et DIMANCHE 1er JUIN 1919

10 C.

Journal du Lot

10 C.

ORGANE RÉPUBLICAIN DU DÉPARTEMENT

Paraissant les Mercredi, Vendredi et Dimanche

Abonnements

	3 mois	6 mois	1 an
LOT et Départements limitrophes	4 fr. 25	8 fr.	15 fr.
Autres départements	4 fr. 50	8 fr. 50	16 fr.

Les abonnements se paient d'avance
Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse

Rédaction & Administration

CAHORS. — 1, RUE DES CAPUCINS, 1. — CAHORS

A. COUESLANT, Directeur | L. BONNET, Rédacteur en chef

Les Annonces sont reçues au bureau du Journal.

Publicité

ANNONCES (la ligne ou son espace)..... 50 cent.
RÉCLAMES (— d° —) 3e page..... 1 fr.

Les Annonces judiciaires et légales peuvent être insérées dans le *Journal du Lot* pour tout le département.

LES ÉVÉNEMENTS

Une brochure officieuse sur la capitulation allemande. Cette capitulation s'est produite pour éviter un désastre sans précédent. Va-t-on permettre aux Boches de remettre tout en question par la discussion d'un traité d'une modération reconnue ?... — Les impôts nouveaux. Ils sont nécessaires, c'est entendu. Ne pourrait-on pas, cependant, faire d'abord payer les Boches et procéder à des économies ? — L'écroulement du bolchevisme. — L'entente dans l'Adriatique.

Une brochure « Pourquoi l'Allemagne a capitulé le 11 novembre 1918 » vient de paraître. Elle a été rédigée « sur des documents du G. Q. G. français ». C'est donc une étude *officieuse* qui n'avance que des faits certains et contrôlés. Il est fâcheux qu'elle n'ait pas paru plus tôt, alors que les plénipotentiaires boches s'épuisaient en une discussion stérile pour établir qu'ils n'étaient pas battus ; que l'Allemagne avait déposé les armes uniquement parce qu'elle avait été séduite par les propositions américaines d'une paix basée sur le droit et la justice.

On sait ce que nos ennemis entendent par là : ils veulent une paix blanche qui permettrait à la Prusse de transformer sa défaite en victoire économique.

A la vérité, cette preuve nouvelle de la débâcle teutonne est presque superflue. Il n'est plus un esprit sincère chez les Neutres, ou chez les belligérants, qui puisse conserver l'ombre d'une illusion sur la véritable raison qui a obligé les Barbares à demander la suspension des hostilités.

Il n'en faut pas moins prévoir et détruire, par avance, les manœuvres des Centraux. Pour conserver son prestige dans le Monde, l'Allemagne reprend sa campagne tendant à prouver que son armée n'a pas été vaincue.

Si ce mensonge finissait par s'accréditer, les courtiers de nos ennemis se présenteraient sur tous les marchés commerciaux avec leur morgue et leur audace d'antan. Ils ébranleraient ainsi le prestige moral des Alliés.

Il y a donc un intérêt indiscutable pour la France à répandre les documents signalés par la brochure en question.

Cela n'offre pas un grand intérêt, ici, l'opinion de nos lecteurs étant faite ; la place d'ailleurs nous ferait défaut. Il nous suffira de signaler la lettre, en date du 3 octobre 1918, par laquelle le maréchal Hindenburg suppliait instamment Berlin de demander la paix, toute lutte étant désormais impossible. C'est que, depuis le 15 juillet 1918, l'initiative des opérations appartenait aux Alliés. L'ennemi était réduit à une parade coûteuse qui avait épuisé toutes ses réserves.

Le 3 octobre, Hindenburg ne laisse plus l'ombre d'un espoir aux Prussiens :

« Par suite de l'écroulement du front de Macédoine et de la diminution de réserves qui en est résultée pour le front occidental, par suite aussi de l'impossibilité où nous nous trouvons de combler les pertes très élevées qui nous ont été infligées dans les combats de ces derniers jours, il ne reste plus AUCUN ESPOIR — autant qu'il est possible à un homme d'en juger — de forcer l'ennemi à faire la paix. »

Non seulement l'ennemi n'avait plus de réserves fraîches, mais les troupes du front manifestaient une indiscipline continuelle et croissante. La brochure en question contient, sous ce rapport, des preuves nombreuses et convaincantes.

Il est donc établi, par des documents irréfutables, que le 11 novembre 1918, le peuple et l'armée allemands étaient à bout de forces ; le désastre était imminent ; un armistice seul pouvait sauver le pays d'une invasion redoutable.

L'Allemagne a donc bien capitulé sans conditions le 11 novembre. Il est au moins extraordinaire qu'elle émette l'impudente prétention, aujourd'hui, de discuter les clauses très modérées des vainqueurs. Bien mieux, les plénipotentiaires de Berlin réclament, à leur tour, des réparations !!!

Va-t-on discuter ?

Ce serait folie pure. Les Boches ne s'inclinent que devant la force. Le pays attend une riposte ferme, énergique et décisive de la part des Quatre.

Les Barbares ont perdu la guerre. Ils s'efforcent aujourd'hui de triompher par une offensive nouvelle sur le terrain diplomatique. Allons-nous leur permettre de saper un traité qui est d'une modération reconnue ? Ce serait remettre en question le bénéfice de cinq ans de durs combats.

La Prusse a voulu la guerre ; elle a perdu la partie ; qu'on en finisse en la sommant sans faiblesse de signer ou en enjoignant à ses délégués de quitter Versailles.

Nos soldats du Rhin se chargeront, alors, d'amener nos ennemis à une plus sage conception des réalités.

⁂

Oui, il faut en finir. Déjà on nous annonce un premier lot d'impôts nouveaux qui vont s'abattre sur les contribuables français. Et ces impôts il faudra les payer, *tout de suite*, tandis que nous ignorons encore quel sacrifice, JUSTE celui-là, sera imposé au barbare qui voulait ruiner la France.

Certes, il faut de l'argent, beaucoup d'argent pour payer les frais de la guerre, mais de grâce qu'on commence par obtenir de nos ennemis, responsables du conflit, le maximum de ce qu'ils peuvent verser. Alors le Français acceptera sans protestations violentes l'impôt inévitable.

Car il est temps, en effet, d'avoir le courage de dire au pays : ces impôts sont indispensables pour rétablir un budget normal sans lequel toute amélioration efficace de l'état de nos finances est impossible.

On criera c'est entendu. Tous les impôts sont sujet à critique. Mais, comme le dit parfaitement Auguste Gauvain des *Débats*, « c'est une mauvaise politique de réclamer sans cesse, en bloc, de nouveaux impôts, et de les déclarer l'un après l'autre inacceptables en détail, à mesure qu'on les propose. La situation financière de notre pays est très difficile. Les indemnités que nous recevrons de nos ennemis vaincus, l'aide que, il faut l'espérer, nous obtiendrons de nos compagnons de victoire ne suffiront évidemment pas pour mettre nos futurs budgets en équilibre. Ce n'est pas, comme on l'a dit à tort, se créer une « âme de vaincus », c'est remplir un devoir impérieux que de reconnaître les sacrifices indispensables et d'avoir le courage d'y faire face. »

Mais si les impôts sont indispensables, il y a aussi un moyen de les rendre moins lourds : c'est de renoncer aux prodigalités passées, c'est de réaliser des économies qui diminueraient dans de fortes proportions, si on le voulait bien, les dépenses actuelles. Nos dirigeants parlent toujours d'économies possibles. Il nous suffit de regarder autour de nous, dans certaines administrations, dont nos politiciens attendent une *bienfaisante* action, pour constater que l'argent est parfois jeté à pleines mains sans utilité aucune.

Que ceux qui ont la responsabilité de la direction dans ces administrations, aient le courage de voir et d'agir. S'il en était ainsi partout, on aurait tôt fait de diminuer dans des proportions insoupçonnées les dépenses inutiles qui grèvent le budget national.

M. Klotz a énergiquement réclamé des économies. Nous verrons bien dans quelle mesure le ministre sera écouté !...

⁂

Encore de bonnes nouvelles de Russie. Nous touchons à la fin du cauchemar.

Le bolchevisme ne saurait plus se maintenir que quelques mois à peine. Le cercle qui l'entoure se rétrécit. Déjà Petrograd est évacué par les partisans de Lénine. Une armée disparate affirme qu'elle défendra la ville jusqu'à la mort, mais la résistance ne peut être de longue durée devant des troupes bien armées qui luttent avec une supériorité d'armement décisive.

Le *Daily Telegraph* consacre aux derniers sursauts du bolchevisme à l'agonie un intéressant article et cherche à prévoir ce qui se passera demain.

« Il n'est pas facile, dit-il, de prévoir la conduite des bolchevistes, mélange de ruse et d'aberration ; il est possible que l'on sente à Moscou que l'abandon de Petrograd et sa restauration économique par les Alliés seraient le coup de grâce pour le prestige de Lénine. L'abandon de la ville serait sans doute préférable au point de vue militaire, mais le Soviet a toujours été anxieux d'empêcher ses ennemis de faire pour ses victimes ce qu'il était incapable d'accomplir lui-même.

La politique des alliés reste ce qu'elle était, à savoir, aider les Russes anti-bolchevistes à se libérer eux-mêmes. Si l'entreprise de l'amiral Koltchak réussit, comme il paraît probable, à déraciner le bolchevisme, ce sera grâce à l'appui des alliés. Les troupes de Koltchak ont été équipées, habillées et dans une large mesure instruites par les Alliés. Il en est de même pour l'armée de Denikine. Koltchak, en outre, a été utilement soutenu par les unités britanniques non-combattantes commandées par le Colonel John Ward, socialiste, politicien du parti du travail et ferme patriote. Dans les milieux qui ont une certaine tendresse pour les bolcheviks, on répète chaque jour que Koltchak représente la réaction et que, si nous aidons à son succès, nous condamnerons la Russie au retour du Tsarisme avec ses pires conséquences et, en particulier, l'abolition des mesures agraires qui ont, pour un temps, gagné les paysans à la cause bolcheviste. Telle est la version que répandent Lénine et ses satellites.

Il est facile d'en montrer la fausseté. Les partisans de Koltchak comprennent aujourd'hui non seulement les éléments modérés et constitutionnels, mais aussi les hommes qui ont soutenu Kerensky et ceux qui étaient terroristes sous l'ancien régime. Koltchak et Denikine ont tous deux formellement déclaré qu'ils ne voulaient pas la restauration de la monarchie mais le rétablissement de l'ordre et la remise de la situation aux mains d'une assemblée constituante. Le colonel Ward, en particulier, pour sa satisfaction en tant que démocrate, a obtenu les assurances les plus nettes de Koltchak. »

Cela doit nous suffire. Qu'on étouffe le bolchevisme d'abord, la renaissance de la Russie sera ensuite rapide dans le sens désiré par les Alliés.

Mais une fois le parti de l'ordre au pouvoir il sera indispensable de voir comment s'est opéré le partage des terres. Le fameux décret agraire devait favoriser les paysans, or on vient d'établir que, dans nombre de provinces, ce sont des Allemands qui sont les bénéficiaires de la répartition.

C'est la *Pravda*, l'organe même des bolchevistes, qui affirme le fait.

On retrouve la main de nos ennemis dans tous les événements malheureux qui ont provoqué la chute de la Russie, et on constate que les Allemands ont su profiter des événements chaotiques pour s'assurer des avantages matériels qui feraient d'eux, demain, les maîtres du pays.

C'est un point qu'il conviendra de liquider.

Il faut sauver la Russie, mais il faut aussi la sortir des griffes teutonnes. Il y va de l'intérêt des Alliés.

Notons, — constatation qui sera agréable à tous les porteurs de titres russes, — que M. Lelianoff, ancien maire de Petrograd, en même temps qu'il affirme la fin prochaine de l'anarchie, a ajouté : « Vous pouvez dire que tous les porteurs d'emprunts russes seront remboursés, les intérêts payés. Il n'y a aucune crainte à cet égard. »

⁂

Au moment où les Alliés touchent au but en ce qui concerne le Traité imposé aux Allemands, on apprend aussi que l'irritante question de Fiume va être solutionnée.

Le temps ayant un peu calmé les passions slaves et italiennes, on arriverait à un accord : Fiume serait déclarée ville libre, l'Italie — déléguée par la Société des Nations — étant chargée de la représenter dans ses relations extérieures.

Il reste à régler des difficultés d'ordre économique, mais l'amour-propre italien étant satisfait, on espère arriver, rapidement, à une transaction qui donnerait satisfaction aux deux parties.

On accorderait, du reste, des compensations importantes à nos frères latins du côté de la Tripolitaine. Dans la région africaine, l'Italie obtiendrait des accroissements considérables par des rectifications de frontières du côté des possessions anglaises en particulier.

Enfin l'Italie serait chargée par la Société des Nations de la gestion de l'Albanie.

Cette solution heureuse mettra fin à un ressentiment violent de nos alliés du sud et permettra une entente loyale et définitive avec les Yougo-Slaves.

Tout finira par s'arranger au mieux des intérêts communs des Alliés.

A. C.

Les formidables pertes agricoles de la France

La France envahie comprenait un million huit cent trente-neuf mille (1 million 839.000) hectares de terres productives (terres cultivées et prairies). Les terres cultivées se décomposaient (pour ne citer que les cultures les plus importantes), en 500.000 hectares de blé, 60.000 hectares de seigle, 35.000 hectares d'orge, 350.000 hectares d'avoine, 70.000 hectares de pommes de terre, 65.000 hectares de betteraves fourragères, 45.000 hectares de fourrages annuels, 170.000 hectares de trèfle, luzerne, sainfoin, 150.000 hectares de betteraves à sucre et à distillerie, etc. Si l'on se rappelle que ces terres étaient parmi les mieux cultivées et les plus fécondes de France, on se rend compte du déficit énorme de notre production nationale, de la perte considérable que nous subissons.

Parmi ces terres, il y a une zone de 15 à 20 kilomètres de profondeur moyenne, la zone des tranchées, des réseaux barbelés, où les villages ne sont plus que quelques amas de pierres et où le sol, qui renferme des quantités qu'on ne peut apprécier de débris de fonte et d'acier, ne peut plus, pour de longues années, être la terre nourricière d'autrefois.

D'autre part, les statistiques les plus sérieuses établissent les pertes suivantes : 841.420 bovins, 944.570 moutons, 424.370 porcs, 358.360 chevaux, 2.600 mulets, 9.010 ânes.

En matériel agricole, il faut remplacer : 55.150 charrues, 39,350 cultivateurs et extirpateurs, 50,750 herses, 40.000 rouleaux, 13.000 semoirs, 27.000 faucheuses, 20.000 rateaux, 14.000 faneuses, 15.000 lieuses, 70.000 véhicules, 12.500 batteuses, 90.000 harnais.

INFORMATIONS

Une mystérieuse armée allemande

Le journal « Czas » (« Le Temps ») de Cracovie, généralement bien informé, signale les mouvements inquiétants d'une armée allemande forte de 50.000 hommes et opérant en Lithuanie dans la région de Wilkomierz et aux environs de Souvalki.

Ces troupes qui semblent avoir conservé une bonne discipline et un bon moral, ont fêté solennellement le ministre Noske, lors de son passage à Kovno. Toute l'administration du pays se trouve entre les mains des Allemands.

La fuite de l'ex-kronprinz

On annonce que l'ex-kronprinz a quitté soudain Wieringen. Accompagné par M. von Huntheim et du bourgmestre Peereboom, il monta en automobile, puis s'embarqua sur le bateau postal, qui le transporta à Ewycksluis. Là une automobile où se trouvaient déjà deux messieurs l'attendait pour continuer le voyage dont la destination et le but sont inconnus.

Ils ne signeraient pas sans de larges concessions

Le correspondant du « Daily Chronicle », à Berlin, annonce, d'après des informations, qu'il prétend aussi exactes que si elles étaient officielles, que le gouvernement allemand ne signera pas le traité de paix si les bases définitives de ce traité ne sont pas plus ou moins semblables à celles de ses contre-propositions.

EN CAS DE RUPTURE

Ce qu'ils feraient

Si l'on en croit un télégramme, expédié de Varsovie, on aurait intercepté, là-bas, un message du G. Q. G. allemand, lequel message contient un ordre, très secret, envoyé aux divisions échelonnées sur le front polonais, de se tenir prêtes au premier signal à passer la frontière et à envahir la Pologne.

Les considérations accompagnant cet ordre sont les suivantes :

Les Polonais sont nos ennemis les plus faibles. C'est contre eux que doit se déclancher notre offensive. Contre les alliés nous ne pouvons que rester sur la défensive. Dès que l'ordre en sera donné, le commandement fera sauter les ponts, tunnels, voies ferrées et tous les ouvrages d'art. Toutes les personnes parlant le polonais, le français et l'anglais seront activement et minutieusement recherchées et chargées particulièrement de faire une grande propagande bolcheviste en Pologne, en France et en Angleterre, qui sera déchaînée suivant les décisions prises par la Conférence/de Versailles.

Ce que nous ferions

On affirme que les deux informations ci-après ont été communiquées aux plénipotentiaires allemands :

Si les troupes alliées sont mises dans l'obligation d'avancer en Allemagne, il faut s'attendre qu'elles ne reculent ensuite que très peu.

Si les conditions de paix doivent être modifiées après une cessation de l'armistice et une reprise des hostilités, elles seront très aggravées.

La question de Fiume

La ville de Fiume, non compris le faubourg de Sushak, formera, avec la région située à l'ouest, un Etat indépendant placé sous l'égide de la Société des nations. Cet Etat sera limitrophe du territoire italien et contiendra le chemin de fer qui part de Fiume pour se diriger vers Laybach ;

Zara et Sebenico seront placés sous la souveraineté de l'Italie qui renoncera à toute autre partie de la côte dalmate et de son hinteland ;

L'Italie aura également sous sa souveraineté les îles dites stratégiques, à savoir les îles de Cherso et de Lussin, au sud-ouest de Fiume, ainsi que l'île de Lissa et les îles extérieures qui en sont voisines.

Les bolcheviks avouent leurs échecs

Le communiqué du 27 de l'armée russe bolcheviste annonce de sérieuses défaites sur tous les fronts, sauf dans la vallée du Donetz.

Contre les bolcheviks en Ukraine

Le 21 mai a commencé une offensive générale contre les bolcheviks russes sur tous les fronts ukraniens. Le colonel Chapoval s'est avancé jusqu'à Zbroutch, et le 23 mai les patrouilles de sa cavalerie sont entrées à Kamenetz et à Podolsk. Des combats se sont engagés dans le voisinage du Dniéper, dans la direction de Poltava et d'Ekaterinoslav.

La propagande bolcheviste

Un garde-frontière suisse a arrêté un bolcheviste italien nommé Borgua au moment où il allait franchir la frontière. Il était porteur de nombreux tracts, de brochures révolutionnaires russes et de 250 fr. en or.

Conduit à la prison de Genève, Borgua a avoué son intention de gagner la France.

Les troupes finlandaises à 30 kilom. de Petrograd

Les troupes finlandaises ont atteint un point situé à moins de 20 milles de Pétrograd.

Chambre des Députés

Séance du 27 mai 1919

M. Klotz dépose le projet de loi ayant pour objet la création de nouvelles ressources fiscales. Il demande aux contribuables de payer exactement les impôts. Les auteurs de dissimulations frauduleuses seront frappés ; ils encourront la confiscation de leurs biens.

M. Klotz énumère les divers impôts nouveaux qui porteront sur les successions, sur les accroissements de revenus, sur les bénéfices de guerre, sur les boissons fermentées, vins, cidres, poirés et bières, sur les tabacs. Les amendes en matière pénale seront majorées de 2 0/0.

Le projet est voté par 362 voix contre 130.

Séance du 28 mai

M. Barthe interpelle le ministre du ravitaillement sur les raisons qui ont fait comprendre dans l'énumération des matières autorisées par le décret du 20 janvier 1919, les mistelles, c'est-à-dire les moûts de raisin mutés à l'alcool pour en arrêter la fermentation et qui servent à fabriquer les vins de liqueur. Le ministre répond que c'est par erreur et qu'il a ouvert une enquête sur cette affaire.

La Chambre reprend la discussion de la question de l'utilisation de l'énergie hydraulique.

MM. Bougère, Margaine, Crolard, de Castelnau présentent diverses observations et la discussion est renvoyée à une séance ultérieure.

Sénat

Séance du 27 mai

M. Klotz répond aux interpellations relatives à la politique financière du gouvernement. Il déclare que des taxes nouvelles doivent être établies pour boucler le budget. Mais il faut surtout que le gouvernement et le Parlement observent des règles de stricte économie. On ne doit plus dépenser sans compter. La politique du blé, des allocations a été nécessaire ; elle doit prendre fin.

M. Klotz montre que la situation financière de nos caisses d'épargne, ainsi que celle des excédents des dépôts sur les retraites est excellente. Mais il faut arriver à équilibrer le budget. Or, nous n'arriverons à ce résultat, qu'en favorisant le développement de la production et l'exploitation de nos richesses nationales.

La suite de la discussion est renvoyée à vendredi.

Séance du 29 mai

Le Sénat reprend la discussion de la question financière. M. Ribot prononce un important discours dans lequel il dit que la nécessité des impôts s'impose. Il développe plusieurs critiques sur la politique financière du gouvernement, notamment en ce qui concerne le paiement des indemnités que doivent payer les Allemands..

L'affichage du discours de M. Ribot est voté.

CHRONIQUE LOCALE

LES AUTOBUS

Nous avons dit et répété :

On a créé des lignes d'autobus pour les cantons déshérités.

Cette décision est unanimement approuvée.

Mais l'innovation comporte un côté fâcheux : on accorde aux concessionnaires une subvention énorme.

Enorme, puisque d'autres entrepreneurs SÉRIEUX offrent d'assurer le service avec au moins 50 % d'économie sur la dépense prévue.

Enorme, puisque pour la ligne de Montcuq par exemple, l'entrepreneur actuel ne demande RIEN pour continuer le service.

Nous avons dit :

Voulez-vous les noms des entrepreneurs prêts à fonctionner avec 50 % de rabais ?

On ne répond rien.

Ce silence seul condamne la décision prise.

Est-il nécessaire d'ajouter que, dans cette campagne, nous n'avons qu'un but : défendre le contribuable, sacrifié en la circonstance par une décision hâtive et incompréhensible

⁂

Nous recevons, d'un élu, les lignes suivantes :

C'est une tendance malheureusement trop générale dans notre pays, de recourir pour toute modification progressive à l'aide des collectivités, Etat, départements ou communes, au lieu de compter sur les initiatives individuelles, qui seules peuvent

donner à la contrée une prospérité durable.

Nous avons vu, dans la question des autobus, des industriels avisés qui, concessionnaires d'un service postal, ont essayé de la traction mécanique aux lieu et place de la traction animale. Leur tentative a été fructueuse, puisqu'ils continuent sur ces mêmes bases le transport de dépêches ou de marchandises légères ; et on se demande, pourquoi le département viendrait à s'immiscer dans leur entreprise, lorsqu'il serait si simple, de laisser ces entrepreneurs de transport en commun, agir à leur guise, alors qu'ils donnent satisfaction aux besoins des populations desservies. Le même fait se reproduirait si les lignes automobiles projetées, se conjuguaient avec les entreprises postales, mais nous avons vu par exemple, une ligne automobile destinée à desservir une charmante vallée très pittoresque, mais dont la position, enserrée entre deux lignes ferrées, ne permet pas d'espérer un résultat favorable, alors qu'à côté l'administration des Postes, est obligée pour assurer les relations de 5 bureaux distants à peine les uns des autres de 8 à 10 kilomètres, avec la ligne ferrée Paris-Toulouse d'avoir recours à 5 adjudications séparées de courriers montés.

Cette anomalie sera fréquente dans ce département, si le projet d'autobus aujourd'hui discuté, ne subit pas de modifications essentielles.

Il semble donc, que pour faire œuvre utile et assurer la vitalité des transports en commun, il y aurait lieu de conclure un accord pour chaque ligne, avec l'administration des Postes. Cette dernière paie pour le transport de son courrier une place et demie, c'est une recette garantie et journalière, dont il serait imprudent de se priver. Le rôle financier du département s'en trouverait simplifié et allégé, il consisterait à assurer aux concessionnaires des adjudications actuelles, comme des adjudications futures, l'octroi d'une allocation fixe, ou à répartir sur deux ou trois annuités, sous la condition essentielle que ces concessionnaires annexeront à leurs transport de dépêches, le transport par traction mécanique de voyageurs d'un nombre déterminé et de marchandises d'un tonnage à déterminer. La subvention étant uniquement destinée à faciliter l'acquisition et la mise en marche du service, le concessionnaire exploiterait sa ligne à ses risques et périls.

Certes, la solution n'est pas idéale et laissera place à des objections. Mais en face de la situation dangereuse de nos finances nationales, le département du Lot, peut-il faire plus ?

C'est, en effet, une utopie de premier ordre de soutenir, que de toutes les collectivités, le département est celle qui sera le moins grevée par les conséquences financières de la guerre. Que les impositions d'après-guerre, soient recouvrées au nom de l'Etat, de la commune ou du département, peu importe au contribuable, puisque c'est toujours de la même bourse que sortira le paiement. La gestion financière, la plus réaliste et la plus honnête, consiste à ne pas promettre plus qu'on ne peut donner et à se souvenir, qu'en matière d'innovation de transport, le premier geste doit appartenir aux initiatives particulières, et que si le département peut faciliter leur éclosion, il fait courir grand risque à ses finances en se substituant à elles.

Encore M. Heller

Dans l'espoir de détruire, par avance, un fait.....gênant, on mène une campagne imprévue en faveur de M. Richard Heller qui devient l'homme le plus sympathique de la création !

Nous voulons bien !...

La cause est désormais entendue, dit-on.

Tout le monde est libre d'exprimer son opinion. C'est pourquoi nous nous permettrons à chaque coup d'encensoir pour ce grand méconnu, de poser quelques nouveaux points d'interrogation.

C'est le droit du voisin de dire : le cas est tranché ; c'est le nôtre de répondre : *Savoir !!!*

Des accusations particulièrement graves furent portées contre M. Heller. Ce monsieur dirigeait, avant la guerre, une puissante industrie (succursale de la lampe boche Osram) à Puteaux. Il avait 2.000 ouvriers et tout un état-major de boches qui, fin juillet 1914, regagnèrent l'armée allemande. Il représentait, en outre, une quantité de grosses maisons allemandes en France. Il avait une formidable situation.

Pris à partie — justement ou injustement — on l'expédia à Cahors où on le crut en sécurité, à l'abri d'une vague usine de sabots.

Les accusations se poursuivirent. On ne put éviter un procès.

Ce procès devait faire la lumière et, nous l'avions déclaré, nous attendions le résultat pour proclamer l'infamie de l'attaque, si ce résultat tournait à la confusion de l'accusateur.

Or ce procès, traîna,..... puis fut arrêté par M. Heller.

Quel est celui de nos compatriotes qui, accusé d'espionnage, aurait arrêté le procès qui devait le laver d'assertions odieuses et mensongères ?

Aujourd'hui, on nous apporte l'attestation d'une Société. Ce n'est pas sans valeur, mais combien une vérité éclatante, résultant d'un débat au grand jour, eût mieux valu pour forcer l'opinion du public.

Cette attestation opportune nous remet en mémoire la lettre suivante que nous reçûmes en 1916 (l'enveloppe porte : St-Omer 22-2-16, 15 h. 30).

Monsieur Coueslant,

J'ai l'honneur de vous demander s'il vous serait possible de me mettre en relations avec M. Richard Heller, car je suis indigné de la campagne menée contre lui, et je voudrais pouvoir lui fournir une arme des plus précieuses dont il pourrait se servir contre son diffamateur.

Je vous remercie à l'avance et vous prie.....

A. PLOUIN
Quartier général,
Mission militaire française
attachée à l'armée britannique.
S. P. 2.

M. Plouin (?) se portait garant de l'infamie de la campagne. Le malheur est que nous écrivîmes en vain à ce monsieur. Voulait-on simplement procéder par intimidation à notre égard en parlant d'arme précieuse ? et d'où venait l'intimidation ?...

Quoi qu'il en soit, nous répétons : nous n'avons aucune idée préconçue sur le cas Heller. Nous proclamerons la diffamation même lorsqu'elle sera établie. Mais nous pensons que les Français ont le droit de conserver une certaine reserve sur le cas de naturalisés comme M. Heller. Nous n'entendons pas empêcher, du reste, les opinions contraires de s'affirmer !... Le public saura bien se faire une opinion par lui-même !!!

VENDUS !!??

Les quelques observations que nous avons présentées au sujet de la création du réseau d'autobus dans le Lot ne plaisent pas à tout le monde. Evidemment.

De même il ne plaisait pas que nous disions que le pain était mauvais à ceux qui nous le faisaient manger moisi.

Le public dont nous notons simplement, véridiquement les réflexions, les protestations, est en général, content de nos observations. Ceux qui n'en sont pas contents, fulminent, *in petto*, mais doucereusement ils nous accusent d'être « vendus ! »

Oui, vendus !! vendus aux fabriquants, aux marchands d'autos, aux entrepreneurs qui ont été écartés de l'adjudication concernant le service de transports par autobus !

Vendus ! Le mot est gros, très gros : l'accusation est... terrible. Les mécontents de nos observations sur cette question de transports vont même jusqu'à citer les noms des marchands d'automobiles qui nous paient ! Ça, c'est mieux, c'est plus précis, c'est plus fort !

Vendus ! disions-nous à l'ami qui, goguenard, nous répétait l'accusation insinuée, lancée, colportée ; vendus ! Pauvre vieux ! Eh oui, c'est bizarre comme on se fait prendre au piège. Constate-le : depuis le jour où nous avons eu le toupet de protester contre la décision du Conseil général qui fait payer aux contribuables 100 francs ce qu'ils auraient pu avoir pour 50 francs ; depuis ce jour-là, mon pauvre vieux, nous avons remisé le vieux chapeau de feutre, et nous arborons un chapeau melon tout neuf.

C'est la grosse somme que les entrepreneurs sacrifiés par le Conseil général ont glissée dans notre gousset, en nous disant : « Et ce n'est pas fini ! » Demain, nous chausserons des souliers neufs.

Bone deus ! Vendus ? Il faut vraiment que ceux qui portent une telle accusation soient habitués à conclure des marchés et que dans toute chose et dans tout individu, ils ne voient qu'une denrée, une marchandise, un colis !

Ici, nous n'en sommes pas encore arrivé à nous laisser estimer comme une valeur marchande, bien qu'au poids nous vaudrions quelque chose, encore !...

Ici, nous disons ce qui ne convient pas, ce qui est contraire à l'intérêt public. Que donc se dresse, bien en face, celui qui peut prouver l'accusation de vénalité !

Il ne se dressera pas : c'est probablement un cul de jatte.

Vendus ? Pour « tomber » ce pauvre *Journal du Lot* que ne dira-t-on pas, que n'a-t-on pas fait ?

Il fut même un moment où il fut question de créer un journal avec la galette de quelques mercantis associés à un consortium de naturalisés.

Dans le procès de Bolo, on a pu lire que le hideux pacha avait l'intention de créer des journaux dans la région du sud-ouest, à Agen, à Cahors notamment !

Le peloton d'exécution de Vincennes n'a pas permis au vendu aux Boches de donner suite à son projet.

A la vérité, cette question d'autobus intéresse beaucoup le public qui est enchanté d'avoir des moyens de transport, ce dont il fut privé pendant 4 ans ! Mais elle intéresse surtout ceux qui, par la décision du Conseil général, toucheront deux ou trois cents mille francs de plus qu'ils n'auraient dû toucher.

Et ça, le public ne l'admet pas, car c'est lui qui paiera tous ces frais exagérés, inconsidérés. C'est tout ce que nous avons dit... pour rien, parce que nous pensons comme le public.

Vendus ? En général, ce n'est pas l'individu tondu, pillé, qui se crée de nouveaux frais ; non : c'est celui qui fait des bénéfices : celui-là paie, pour remercier ou pour faire taire.

Personne n'a à nous remercier : personne ne nous fera taire.

L. B.

Les signatures

On connaît l'incident :

Un journal a publié, en trois grandes colonnes de première page, un article intitulé « Un beau programme » suivi de la signature de 29 élus ou hommes aux « heureuses initiatives ». Cette publication nous valut la visite de certains signataires qui nous témoignèrent leur étonnement de voir leur nom au bas de cet Appel, sans qu'ils eussent été consultés.

Nous signalâmes l'étonnement des intéressés. D'où protestation et démenti de notre confrère.

Il n'y a pas lieu de dramatiser l'incident, mais on comprendra parfaitement que nous tenions à établir notre bonne foi et que les protestataires aient semblable préoccupation.

Voici donc la réalité :

Quelques semaines après son arrivée dans le Lot, M. le Préfet, guidé par une louable initiative, exposa aux élus le programme économique qu'il désirait développer dans le département. Il leur demanda s'ils approuveraient et signeraient un tel programme. Les réponses furent, évidemment, affirmatives.

Les jours passèrent, puis parut, dans un journal, l'Appel en question. Nombre de signataires avaient perdu de vue l'exposé de M. le Préfet ; de bonne foi, ils purent dire : « Nous n'avons pas signé. »

Aussi bien, l'Appel du 20 mars n'avait plus le *caractère* que lui avait donné la « conversation » du Préfet. Ce n'était plus ce dernier qui écrivait aux maires ; il ne s'agissait plus d'un acte d'administration, mais bien d'une manifestation,... d'un manifeste d'élus ou de candidats ; et ce *caractère*, bien différent, s'affirmait par l'insertion du « programme », dans le journal d'un élu, demain candidat.

On a dit, il est vrai, que l'insertion fut accidentelle, qu'elle provenait simplement de ce fait que le journal en question « *manquait de copie* ».

Comment, au 3e numéro, un journal de propagande, répandu gratuitement dans le département, manque de matières, *dès la première page ?* L'argument peut avoir une certaine valeur pour le public ; pour les initiés, il est... enfantin !

On a dit aussi : mais le *Journal du Lot* aurait pu le publier. Oui, très certainement, ce programme doit avoir l'adhésion unanime des habitants du Lot, qui souhaitent qu'on ne s'en tienne pas à un projet sur le papier ;..... mais nous ne pouvions insérer un appel que nous ne connaissions d'aucune manière !!!

Revenons aux « signataires ». Certains d'entre eux ont donc ignoré même la « conférence » qui aurait précédé l'envoi aux communes. Ils ne connaissaient que le projet devant constituer un « acte préfectoral ».

Cet « acte préfectoral » a été interprété comme un acte de propagande pour des candidats,..... à la suite d'une insertion, *imprévue* dit-on ; soit ! Mais, dès lors, la protestation des signataires était compréhensible !...

Au total, tout provient de ce qu'un journal, au moment de paraître, s'aperçoit qu'il manque de matières et qu'il doit insérer, dès la première page, ce qui lui tombe sous la main pour boucher le vide. Il se trouve que c'est un « Appel » ; cela aurait pu être, une réclame pour Hernieux ou pour Messieurs chauves ou obèses ; ... mieux valait, certes, l'Appel.

Réduit à ces proportions, l'incident n'existe plus, il s'est évanoui et la protestation des signataires fait de même !!!

A. C.

Des économies !

Il faut faire des économies : c'est le ministre des finances qui l'a déclaré, mardi, à la tribune du Parlement. Que ne commence-t-il à donner des ordres pour rendre à leurs fonctions premières, les milliers de parasites qui pullulent encore, six mois après l'armistice, dans les bureaux permanents, dans les divers services de ravitaillement, etc. etc.

Des économies ? On pourrait en faire d'énormes, ce qui soulagerait non seulement les finances de l'Etat, des départements, des communes, mais permettrait de ne pas grever à l'excès les contribuables d'impôts nouveaux, et pourrait même ramener à un prix inférieur les marchandises que vend le ravitaillement.

Offices des sucres, des céréales, des vivres, des charbons, chauffage domestique, dépiquages, cuirs, pétroles, essences, alcools, farines, avoines, etc. etc..., existent, fonctionnent toujours. Mais pour leur entretien il faut de l'argent, beaucoup d'argent. Où prend-on cet argent ? dans la poche des contribuables, parbleu !, car il est prélevé un pourcentage sur le prix des denrées et marchandises diverses pour frais d'office et de contrôle par tous les organismes faisant les attributions ci-dessus indiquées.

La Chambre de commerce de l'Aveyron, au cours de sa dernière réunion, s'est rendue compte de l'exagération de tous ces frais : à l'unanimité, elle a voté l'ordre du jour suivant :

« La Chambre,

« Considérant que la perception de taxes pour frais de contrôle par divers offices est abusive et ne fait qu'augmenter le prix de la vie déjà suffisamment élevé.

« Considérant que la création ou le maintien d'offices contraires à la liberté commerciale fait souvent double emploi avec des services déjà existant auxquels ils pourraient être rattachés sans frais, en demande la suppression ou la fusion unique.

« Emet le vœu que les perceptions opérées depuis leur création soient vérifiées, que les dépenses qui, la plupart du temps, ont été abusives subissent un scrupuleux contrôle.

« Que le matériel acheté sur ces deniers soit vendu et le solde total versé à des œuvres nationales de guerre. »

Ce vœu devait être approuvé et voté. Non seulement par les Chambres de Commerce mais par toutes les assemblées élues qui ont la charge de veiller à l'intérêt public.

Les 4 phrases de cet ordre du jour contiennent, en effet, de dures vérités qui expliquées, commentées, pourraient donner lieu à des explications ailleurs que dans les colonnes de journaux.

Il faut en finir avec ce régime de finance exceptionnelle qui met sur le dos des contribuables, des charges énormes.

Des économies, en voilà : elles seraient peut-être suffisantes pour éviter aux imposés du Lot, les centimes additionnels qui vont être nécessités par l'organisation abusive du réseau d'autobus.

Il est certain que ces économies ne feront pas l'affaire de ceux qui profitent du pourcentage, prélevé sur les prix des denrées et marchandises.

Qu'on rende le commerce libre : c'est la seule façon de supprimer ces offices, peut-être utiles pendant quelque mois, mais devenus inutiles aujourd'hui, bons tout au plus à l'entretien de parasites, d'agents électoraux.

L. B.

La réponse de M. Gustave Guiches

Nous offrons à nos lecteurs un régal délicat.

Voici la savoureuse, forte et brillante réponse de M. Gustave Guiches, l'heureux auteur du *Tremplin*, à la lettre ouverte que notre collaborateur consacrait à ce roman dans ses derniers *Propos d'un Cadurcien* :

Mon cher compatriote et confrère,

Je viens de lire, dans le *Journal du Lot*, la lettre que vous avez bien voulu m'écrire au sujet de mon roman *Le Tremplin*. Je ne sais pas si vous vous en doutez, mais j'aime mieux vous le dire tout de suite : elle m'a fait joliment plaisir, votre lettre !

Elle m'a fait, tout à la fois, joliment et rudement plaisir.

Joliment, parce qu'elle caresse, jusqu'à la délectation, mon amour-propre paternel. Elle m'a charmé parce qu'elle me vient d'un écrivain de pensée haute, de talent vigoureux, qui n'a eu qu'un tort, dans son jugement, celui de trop rigoureusement expulser le critique. Elle m'a surtout enchanté parce que..... mais je vous dirai tout à l'heure pourquoi.

En désignant Fraizal, le principal personnage du *Tremplin*, vous vous écriez : « *Mes compliments, Monsieur, il est horrible !* »

Merci, mon cher compatriote et confrère ! Sans ironie, je vous remercie de tout cœur, et j'accepte, avec joie, vos compliments car, vous l'avez aussitôt compris, je l'ai voulu horrible, c'est-à-dire vrai, tel qu'il est.

D'habitude, romanciers et auteurs dramatiques proposent leurs héros à la sympathie, le plus souvent même à l'admiration du lecteur. *Le Tremplin* propose Fraizal à toute sa rigueur.

Il ambitionne même pour lui, en dépit de son adresse et de sa séduction d'illusionniste, l'exécration totale du public. C'est que Fraizal est la personnification de cette politique d'égoïsme et de féroce arrivisme qui, matériellement comme moralement, aurait anéanti la France, si notre patrie n'avait trouvé, en l'héroïsme de ses enfants la force d'accomplir des miracles. Mais que de Fraizal sont, dans une mesure énorme, responsables de tant de sang français versé pour ces miracles qui furent nos victoires !

Sans doute, il en est mort, Fraizal. Il n'est pas mort à la guerre, lui, le politicien ! Il est mort de la guerre. Seulement il peut ressusciter. En la personne de ses héritiers, il espère revivre. Il le veut. Il s'y prépare..., en vue des élections !... Aussi ai-je recueilli, avec ferveur, les opinions qui m'ont dénoncé l'opinion entière soulevée contre lui. Si *Le Tremplin* obtient de nombreux et importants suffrages dont il a le droit d'être fier, qu'est-ce qu'il prend, lui Fraizal, pour sa politique !...

Avant l'apparition du livre et quand sa publication finissait en feuilleton dans *L'Œuvre*, M. Aristide Briand, durant une conversation que j'ai eue avec lui, m'a fait l'honneur de m'exprimer toute sa plus énergique réprobation contre les profiteurs de la politique, plus redoutables, si ce n'est plus abjects, que les profiteurs de la guerre elle-même !

— « M. Gustave Guiches, écrit le *Figaro*, campe, sous les traits de Fraizal, le personnage si terriblement actuel, si pourvu d'appétits et si dépourvu de scrupules qui fait tremplin de l'amitié, de l'amour, du mariage, de la Patrie elle-même !...

Le Populaire du leader socialiste Jean Longuet, s'exprime ainsi :

« Sous la trame d'une passion amou-
« reuse, la politique avec ses combinaisons
« et ses dangers est rudement empoignée
« par l'écrivain dans ce livre vivant où
« passe souvent un souffle puissant. »

— « *Le Tremplin*, écrit Ernest Charles
« dans le *Pays*, est l'analyse de l'homme
« politique d'aujourd'hui. L'homme politi-
« que d'aujourd'hui n'est pas joli, joli et
« son caractère n'inspire pas confiance ! »

Dans *La Lanterne*, M. Chadourne dit de lui : « Le personnage de Fraizal est forte-
« ment campé, mélange de cabotinage
« et de sincérité, d'enthousiame et de
« fourberie, de passion et d'égoïsme. »

Dans *L'Œuvre*, M. Gustave Téry termine ainsi son article : « Mettre à nu, dans
« un livre puissant et passionnant, toutes
« les tares, toutes les vilenies criminelles
« de la politique d'un Fraizal, n'est-ce pas
« faire tout ensemble une belle œuvre et
« une bonne action ? »

Je pourrais citer, si je ne craignais « l'abus de citation », les articles du *Matin*, de Lucien Descaves dans le *Journal*, de Franc Nohain dans *L'Echo de Paris*, d'Alexis Caille dans *La Petite République*, de Beauchamp dans *Les Annales*, etc... etc... qui sont unanimes à conspuer Fraizal.

Mais voici quelques lignes auxquelles je suis personnellement sensible. Abel Hermant a bien voulu les écrire, dans le *Figaro*, au sujet du *Tremplin* :

« M. Gustave Guiches est parisien par
« droit de conquête. Mais il s'est bien
« gardé de sacrifier aucun des avantages
« que lui donnait sa naissance dans une
« province plus haute en couleurs et
« plus riche en sonorités. Il ne s'est pas
« laissé éteindre. J'ignore s'il est tradi-
« tionnaliste de doctrine. Il l'est assuré-
« ment de fait. Il tient à la terre où il est
« né, par des racines profondes et il écou-
« te la voix de ses morts. Il écoute sur-
« tout celle des vivants..... »

C'est vous dire maintenant, comme je vous l'annonçais plus haut, mon cher compatriote et confrère, combien, dans ce concert d'opprobre contre mon héros, j'ai attentivement écouté votre voix. Parce qu'elle est celle d'un écrivain de sève quercinoise, vibrant au vent de nos Causses et qui respire l'air vivace montant de ces longues cuves abruptes que sont nos vallons et nos combes, dans les profondeurs bleues desquels, le vin, à travers les veines de la vigne, circule comme un sang généreux, le sang de notre sol !

Votre voix m'apporte l'encouragement que nous attendons le plus, l'encouragement qui nous vient de « chez nous. » Le *Journal du Lot* a bien voulu lui servir de phonographe. C'est donc, en remerciant son très aimable Directeur, que je prie ce même journal, une des voix du Lot les plus écoutées, de bien vouloir enregistrer la mienne avec, pour lui et pour vous, mon cher compatriote et confrère, toute l'expression de ma gratitude et de mon dévouement.

Paris, 23 mai 1919.

Gustave GUICHES.

Et l'avoine ?

Nous avons mentionné, ces jours derniers, les réclamations de divers correspondants qui s'étonnaient de ne pas trouver un grain de maïs dans notre région et à Cahors.

Aujourd'hui, de nouvelles réclamations nous sont adressées au sujet de la pénurie d'avoine.

Cependant, le 27 mai, il est arrivé en gare de Cahors, trois wagons d'avoine.

Deux ont été répartis entre l'intendance et un négociant de notre ville. Mais où est passé le 3e wagons qui devait être également destiné à l'alimentation du bétail de notre région.

Il paraît que ce 3e wagon, qui comme les autres wagon, était adressé par le ravitaillement, a été expédié sur une ville du midi, où il a rejoint le wagon de maïs.

Il faudrait cependant, songer aux besoins du cheptel du Lot ? Et il y a tout un service pour assurer ces besoins. Pago poïsan !

L. B.

Votes de nos députés

Sur l'ensemble du projet de loi relatif à l'augmentation du prix de vente des tabacs, nos députés ont voté :

Pour : M. de Monzie.

Contre : M. Bécays.

La Chambre a adopté par 340 voix contre 118.

Réponse à une question

M. Emmanuel Brousse, député, a posé la question suivante au ministre de l'agriculture et du ravitaillement : « A quel total s'élève, au 20 avril 1919, le chiffre des impressions des cartes de pain, des cartes de sucre et des cartes d'alimentation ? »

Voici, d'après l'*Officiel*, la réponse du ministre : « Depuis l'époque de leur mise en vigueur jusqu'au 20 avril 1919, c'est-à-dire pendant 14 mois, il a fallu pour assurer le fonctionnement du régime des cartes individuelles d'alimentation, y compris les tickets de consommation, un chiffre d'imprimés qui s'élève à 2.195.928.915 unités. Les frais d'achat de papier, d'impression, d'emballage et d'expédition de tous ces imprimés reviennent à un prix moyen de 0 fr. 00882 l'unité. »

Calcul fait, le coût de ces imprimés s'élève à 19.368.093 fr. 0303. Cela en 14 mois !

La question de M. Brousse est limitée aux imprimés. Mais s'il avait posé une question relative aux frais d'entretien du personnel payé par l'Etat ou par les départements, à quel chiffre se seraient élevées les dépenses — souvent inutiles — ?

M. Brousse n'a pas été curieux. Ce sera pour une autre fois, sans doute.

Mais, comme on le voit, le coût des cartes est coquet. Aussi bien il n'est peut-être pas complet.

Nous avons souvenance que les premières cartes d'alimentation distribuées aux Cadurciens n'étaient pas conformes au modèle fixé par le décret ministériel. On avait oublié d'inscrire, au dos de la carte, les mois correspondants aux tickets.

Les dizaines de mille de cartes destinées au Lot durent être réimprimées : si le fait se produisit dans toute la France, comme cela se produisit pour le Lot, on comprendra que les cartes coûtèrent cher ! C'était avant janvier 1918 !

Aujourd'hui on préconise le régime des économies ! Mais les frais ont été soldés !

L. B.

Décorations et citations posthumes

L'*Officiel* publie les promotions au grade de chevalier de la Légion d'honneur et les citations suivantes :

Duclo Louis-Henri, capitaine (active), commandant la 9e compagnie du 7e rég. d'infanterie : a été glorieusement tué le 31 décembre, en repoussant avec sa compagnie, dans les tranchées nouvellement conquises, une forte attaque ennemie. Avait donné dans tous les combats où fut engagé le régiment l'exemple de l'abnégation la plus parfaite et la plus grande bravoure. A été cité.

Dano Paul-Marie, lieutenant (réserve) à la 4e compagnie du 7e rég. d'infanterie : est monté sur la tranchée avant l'assaut pour mieux enlever la compagnie qui l'a suivi en entier. Blessé grièvement, a continué à avancer, sous un feu croisé de mitrailleuses et de mousqueterie, vers les tranchées ennemies près desquelles il est tombé mortellement frappé. A été cité.

Légion d'honneur

En vertu des dispositions du décret du 1er octobre 1918 sur les décorations posthumes, notre regretté compatriote A. Mazet, ancien élève-maître à l'école normale de Cahors et ex-instituteur à St-Paul-de-Vern près St-Céré, a été l'objet de la belle citation posthume ci-après, qui donne droit à la Légion d'honneur et à la croix de guerre avec palme. Ces dernières décorations seront données à sa famille :

« Mazet Alphonse, sous-lieutenant (active) à la 3e compagnie du 139e rég. d'infanterie : a fait preuve de courage dans tous les combats depuis le début de la campagne ; commandant sa compagnie le 16 septembre 1914, lorsqu'il a été tué en disposant sa section pour la défense de la position dont la garde lui avait été confiée. A été cité. (*Journal officiel* du 25 mai 1919).

Nous saluons la mémoire de ce brave officier et adressons à la famille l'expression de nos sympathiques condoléances.

L. D.

Citation à l'ordre de l'armée

Voici la magnifique citation à l'ordre de l'armée dont vient d'être l'objet le colonel J.-B.-Paul Dufour, du Montat, ancien élève du Lycée Gambetta, commandant l'infanterie de la 5e division : « Pendant l'offensive menée dans les Flandres par la division, du 14 au 24 octobre 1918, s'est affirmé comme un chef de tout premier ordre dans le commandement de l'infanterie divisionnaire. Au cours de la bataille, a eu l'exacte compréhension de toutes les situations et les a exploitées avec clairvoyance, ténacité et la plus belle énergie. Pendant 10 jours a bousculé l'ennemi sans trêve ni repos, enlevé de haute lutte Thielt et une dizaine de villages, puis franchi de vive force la Lys à la suite de l'ennemi désemparé. Dans cette course victorieuse pendant laquelle il sut communiquer à tous son ardeur et sa confiance, a fait 1.400 prisonniers, pris 12 canons et un matériel considérable ».

C'est la troisième citation méritée par notre vaillant et distingué compatriote auquel nous adressons nos vives félicitations.

Médaille militaire

La médaille militaire et la croix de guerre avec palme sont attribuées au caporal Letur Auguste (réserve), du 7e régiment d'infanterie : excellent gradé, dévoué, courageux. A été très grièvement blessé, le 1er juin 1918, à droite de Vierzy (Aisne), au moment où sa compagnie s'efforçait d'arrêter l'attaque ennemie. Amputé du bras gauche. Une blessure antérieure. Deux citations.

Notre ancien Préfet

M. Bonhoure Clément-Benjamin, ancien préfet du Lot, est nommé trésorier-payeur général du département du Morbihan.

Finances

M. Roumilhac, receveur particulier des finances de 1re classe à Brive est nommé trésorier-payeur général dans le Lot, en remplacement de M. Lebeurre, non installé et mis, sur sa demande, en disponibilité.

Ecole Normale d'Institutrices

Mme Brun, institutrice du département du Lot, chargée de l'intérim de la direction de l'Ecole annexe à l'école normale de Cahors, est nommée directrice de cette école. Nos félicitations.

Question au ministre des travaux publics

M. Joseph Loubet, sénateur, demande à M. le ministre des travaux publics et des transports pourquoi les employés de chemins de fer, mécaniciens, chauffeurs restent mobilisés à certaines compagnies du génie, n'ayant qu'à surveiller des travaux de terrassement effectués par des ouvriers arabes.

Réponse. — Les ordres ont été donnés pour que les agents de chemins de fer mobilisés au 5e génie, qui appartiennent à la réserve de l'armée active, soient renvoyés sur leur réseau. La mise en route s'effectue aussitôt que la fiche de rappel établie par le réseau parvient au corps.

Nouveau Docteur

Nous apprenons avec plaisir que notre jeune compatriote M. le docteur-chirurgien Jean Rougier, ancien Interne des hôpitaux de Paris, vient se fixer à Cahors, 24, rue Georges Clemenceau.

Il ouvrira son cabinet le 31 mai.

Nous adressons au nouveau docteur nos meilleurs souhaits de bienvenue.

Enseignement primaire

M. Loublanchet, instituteur à Crayssac est nommé à Labastide-du-Vert.

Mort d'un vicaire général

On annonce la mort de M. Pomarel, vicaire général du diocèse de Cahors, décédé dans cette ville, jeudi, après une courte maladie.

M. Pomarel était né à Bonneviole le 17 mai 1845 et avait été nommé vicaire général en 1907.

Des centaines de balles de farine dans une cave

Mercredi, dans la journée, le plancher d'une des salles de l'ancien évêché, s'est effondré sous le poids de balles de farine qui y avaient été entassées.

Depuis plusieurs jours, le service du ravitaillement avait accumulé dans cette salle des centaines de balles, davantage peut-être, sans se rendre compte si le plancher était suffisamment étayé.

Les sacs sont tombés d'une hauteur de 5 mètres environ, dans la cave, où des sacs crevés par la chute ont laissé répandre sur le sol, la blanche farine qui attendait son tour d'être panifiée.

Quelques minutes avant l'effondrement du plancher, plusieurs personnes se trouvaient dans la salle.

Ravitaillement

Par arrêté préfectoral, M. Conquet, maire de Larroque-des-Arcs est nommé sous-directeur du Bureau permanent à la Préfecture et M. Arnaudet, adjoint au maire de Douelle, est nommé comptable au dit bureau.

Leur traitement est fixé à 500 fr. par mois : il ne pourra pas être inférieur, il pourra être supérieur.

Société d'Agriculture du Lot

L'assemblée générale de la Société d'agriculture du Lot, a eu lieu jeudi au siège social, rue Président Wilson.

Il a été procédé à l'élection du bureau qui est ainsi constitué :

Président : M. le docteur Rey, sénateur.

Vice-présidents : MM. Loubet, sénateur ; Brunet, Delport.

Secrétaire-général : M. Vincens.

Secrétaires : MM. Nicolaï et Deilhes.

Trésorier conservateur : M. Alphonse.

Inauguration de la 3e foire de Bordeaux

L'inauguration de la troisième foire de Bordeaux a eu lieu samedi matin à 10 heures 1/2, sous la présidence de M. H. Simon, Ministre des Colonies, délégué par le gouvernement, au milieu d'une affluence considérable de participants et de curieux. On y remarquait de nombreuses personnalités Coloniales et les Présidents des Chambres de Commerce de la Région.

Tous les stands, comptoirs, tous les emplacements à air libre sont occupés et le Comité de la foire n'a pu, à regret, donner satisfaction à toutes les demandes reçues.

C'est donc l'obligation pour lui, de prévoir, d'ores et déjà, la création de nouveaux bâtiments pour la foire prochaine.

Les acheteurs sont attendus nombreux et on peut compter sur un chiffre d'affaires imposant : en résumé, c'est un succès complet.

Association des ascendants

à tous les degrés des militaires du Lot morts pour la France

Le bureau provisoire qui a été constitué travaille activement à la rédaction des statuts qui seront soumis très prochainement à l'approbation de l'Assemblée générale.

Il est inutile d'insister sur le grand intérêt que présente le but que se propose la Société en formation (recherche des tombes de nos héros, identification, inhumation de leurs restes dans le cimetière natal, commémoration de leur mémoire, pension aux ascendants par une revision de la loi des pensions, etc., etc.

Un très grand nombre d'adhésions ont été déjà recueillies.

Les intéressés qui ne se sont pas encore fait inscrire sont instamment priés d'adresser, sans retard, leur demande d'inscription à M. Cambar, secrétaire général, 17, rue St-Barthélemy, à Cahors.

Le bureau provisoire.

Union Amicale des Démobilisés des Armées des cantons de Cahors

La réunion mensuelle obligatoire aura lieu le dimanche 1er juin 1919, à 14 heures dans une salle de l'Hôtel-de-Ville.

Ordre du jour :

Formation de la Fédération.

Présence indispensable.

Démobilisés

Au moment où vous allez rentrer dans la vie civile, si vous vous sentez isolés, si vous êtes dans l'embarras, si vous êtes sans place, profitez de votre passage au dépôt où vous serez démobilisés pour demander aide et conseil, au Foyer du Soldat, à l'Office de Placement installés près du dépôt, Caserne Hoff, rue Emile Zola, Cahors.

On vous y recevra amicalement, on s'occupera de vous, on vous *aidera* à chercher un emploi.

Si vous ne pouvez aller au Foyer où à l'Office, écrivez au Foyer du Soldat.

⁂

Les commerçants, industriels, propriétaires de la région, sont instamment priés d'envoyer leurs offres d'emploi au Directeur de l'Office de Placement des Démobilisés, au 7e régiment d'infanterie à Cahors (Lot).

Etat-civil de la ville de Cahors

Du 24 au 31 mai 1919

Naissances

Gernier Paul, rue Président Wilson.
Brugié Denise, à la Maternité.

Publications de Mariages

Benazet Jean-Marie, employé au P. O. à Cahors, et Becaïs Eugénie, employée de commerce à Montauban.
Guindou Henri, relieur, et Martel Marie-Suzanne, épicière à Vitry-le-François.
Delsahut Antoine-Marius, monteur au P. O. et Garric Marie-Louis, s. p., à Capdenac.
Blanc René-Pierre, sergent au 7e de ligne, et Marty Adrienne, s. p. à Villeneuve-sur-Lot.
Vincent Paul-Gaston chauffeur au P. O. et Pluy Germaine-Marie, s. p. réfugiée Belge à Cahors.
Viguié Léon, mobilisé au 14e d'inf. et Granion Marie-Louise-Clotilde s. p. à Cahors.

Mariages

Blanc Eugène-François, armurier, et Valdiguié Simone-Eugénie s. p.
Feraerts Antoine, mineur, et Ricque, Jeanne-Prudence, s. p.

Décès

Miermont Marie, épouse Monestier, 56, Bd. Gambetta.
Soulacroix Albert, 20 ans, Hospice.
Lefort Pierre, 83 ans, rue des Capucins.
Pélissié Arnaud, charpentier, 76 ans, rue du Four Sainte-Barbe.
Rouquié Jean-Alphonse, 31 ans, Hospice.
Pomarel Jean-Louis-Frédéric, vicaire général, 74 ans, rue Frédéric Suisse.
Linon Bernard, s. p. 92 ans, Hospice.
Galtié Marie-Noëlie, 1 an, Hospice.

Puy-l'Evêque

Nous recevons, ce soir, à 14 h., trop tard pour le présent no, un compte-rendu de la Réunion des Mutilés.

Nous le publierons mercredi.

Saint-Pantaléon

Au renouvellement des diverses commissions de la Société départementale d'agriculture qui a eu lieu jeudi dernier, ont été élus : M. Ruamps maire, membre de la Commission d'agriculture générale et M. Planacassagne, membre de la Commission de Contrôle.

Que nos deux compatriotes reçoivent, pour leur succès, nos sincères félicitations.

Vers

L'horraire des trains. — Nous recevons une correspondance relative à l'horaire des trains sur la ligne Cahors-Capdenac.

Il est à souhaiter qu'avant peu cet horaire soit modifié. Mais il parait qu'il ne le sera qu'autant que les transports fonctionneront un peu mieux.

Nous espérons, que le plus tôt possible, satisfaction sera donnée aux populations intéressées.

Figeac

Ligue Française. — Une section de la Ligue Française est en voie de formation à Figeac.

Adresser les adhésions à M. Carrière, instituteur public au Collège de Figeac.

Conseil Municipal. — Dans sa séance du 25 mai, le Conseil a décidé de faire les démarches nécessaires en vue de l'installation d'une pompe refoulante destinée à renforcer l'alimentation du Château d'eau.

Cette mesure sera bien accueillie de la population car elle permettra d'assurer d'une façon plus régulière et plus abondante la distribution d'eau dans les divers quartiers de la ville.

Chambre des notaires. — A la suite de la réunion tenue par cette corporation, ont été désignés :

MM. Vinel, notaire à Larnagol, Président ; Polge notaire à Lacapelle-Marival, Syndic ; Cadiergues notaire à Figeac, secrétaire ; Membres, MM. Lavergne notaire à St-Cirgues, Broquin notaire à Bagnac et Vayssié notaire à Livernon.

Société Musicale. — Jeudi, à l'occasion des fêtes de l'Ascension, notre Société musicale « Les Artisans Réunis », nous a donné sur la Place de la Raison, un concert très goûté et vivement applaudi.

Des morceaux de choix furent exécutés avèc un brio remarquable.

Ce fut pour nous une véritable surprise de voir qu'après un sommeil de près de cinq années, cette société composée actuellement de tous jeunes musiciens et de Poilus de retour du Front depuis peu (y compris leur sympathique chef) ait pu dans quelques répétitions seulement monter un programme aussi bien choisi et qui fut exécuté d'une façon parfaite.

Nos félicitations à tous les musiciens et à leur dévoué chef dont le talent qui nous était déjà connu, n'a pas été diminué par les dures épreuves qu'il a subies pendant cette terrible guerre.

Collège de Figeac. — Afin de compléter le Livre d'Or du Collège Champollion. M. le Principal prie les familles des élèves tombés au Champ d'Honneur ou ayant mérité une distinction honorifique, de lui paire parvenir sans retard toutes les indications pouvant être inscrites sur le palmarés de la prochaine distribution des prix.

Pharmacies. — La pharmacie Mouziols, rue Gambetta, assurera le service dimanche 1er juin.

Lacapelle-Marival

La foire du 23 a été peu importante. Les cours se maintiennent toujours sur les bœufs et les porcelets.

Les bœufs d'attelage varient de 2.000 à 4.000 fr. ; les porcelets de deux mois de 180 à 200 fr. la pièce ; les veaux de 4,95 à 5 fr. le kilo.

Poules et vieux poulets, de 3,50 à 3,75 ; lapins, de 1,50 à 1,75, le tout le demi-kilo ; œufs, 3,75 la douzainne ; beurre, de 2,50 à 3 fr. le demi-kilo ; petits fromages de chèvre, de 1,25 à 2 fr. la douzaine.

Pommes de terre anciennes, de 4 à 6 fr. le double décalitre.

Gourdon

Union amicale des démobilisés du canton de Gourdon. — Le bureau rappelle aux membres de l'Union que l'Assemblée générale mensuelle aura lieu dimanche 1er juin à 3 heures du soir (heure nouvelle) salle de la Mairie. Présence indispensable.

La nouvelle Société. — Afin de réaliser des bénéfices, pour l'érection d'un monument à la Victoire et à nos héros sur une des places de Gourdon, 60 jeunes filles viennent de donner leur adhésion à la *Société artistique de la Jeunesse lyrique* Gourdonnaise. Cette chorale féminine se propose de donner des concerts, des représentations théâtrales et prêter leur concours à toutes les manifestations commémoratives.

Voici la composition du Conseil d'Administration :

Présidente : Mme Fontanille. Vice-présidentes : Mmes Davidou, Dubreil. Administrateur général : Mme Valadié. Secrétaire générale : Mme Delort. Secrétaire-adjointe : Mlle Suzanne Couzinet. Trésorière : Mme Barbet. Trésorière-adjointe : Mlle Marthe Vielmon. Archiviste : Mlle Alice Auricoste. Directeur chef d'orchestre : M. Dupas. Secrétaire-régisseur : M. Jean Glenadel.

Conseil d'Honneur : Mmes Santi, Darnis, Beaudoin, Barry, Couzinet, Delmas, Dollet, Ellès, Penchenat, Rossignol, Dupas.

Dans sa dernière réunion la Société a décidé d'admettre aussi les dames ; la clôture des adhésions aura lieu dimanche 8 juin.

La première répétition pour l'étude du programme de la *Journée commémorative des instituteurs* tombés au champ d'honneur est fixée au dimanche 1er juin à 20 h. 30 à l'école primaire de jeunes filles.

Union musicale. — Notre vieille société va prochainement se réorganiser et nous pensons avoir le plaisir d'applaudir bientôt nos braves musiciens.

Salviac

La question du tabac. — Un journal régional, hebdomadaire nous apprend qu'un département voisin, grâce au dévouement de nos députés, est régulièrement approvisionné en tabacs à fumer et à priser.

Les élections sont, dit-on, prochaines ; quoi qu'il en soit, nous sommes fort étonnés que le département du Lot soit toujours mis à la portion congrue en toutes choses : l'an dernier le pain manquait, puis ce fut le sucre, le pétrole, c'est encore le sucre et c'est toujours le tabac, tout au moins en ce qui concerne l'arrondissement de Gourdon désservi par Souillac.

Notre département est cependant un grand producteur de tabacs à priser, et si on veut remplir sa tabatière il faut aller en Dordogne ; le département de la Dordogne est, surtout ne l'oublions pas, un département producteur de tabacs à fumer !

Notre département ne manque pas d'hommes influents, entre autres M. le Président de la Confédération des planteurs de tabacs de France, de députés et de sénateurs connus.

Nous sommes par suite étonnés d'être ainsi traités.

Service par autobus. — Nous avons dit, ici, que le service postal avec admission de voyageurs, par autobus entre Gourdon et Cahors par Salviac, Cazals, Freyssinet-le-Gélat et Puy-l'Evêque fonctionnera à partir du 1er juin. Le public croit ainsi qu'il sera permis de se rendre facilement à Cahors !

Facilement, peut-être ? les routes sont-elles en état ? Et à quel prix ? Le trajet de Salviac à Cahors par autobus, aller et retour coûtera quatre à cinq fois plus cher que par le train ! On ne peut donc proclamer que l'innovation soit heureuse ! Sans commentaires.

L. C.

REMERCIEMENTS

Mademoiselle HUFTIER, Mademoiselle GIZARD, Monsieur H. GIZARD remercient leurs amis et connaissances pour les marques de sympathie qu'ils leur ont témoignées à l'occasion de la mort de

Madame HUFTIER

DÉPÊCHES

Paris 11 h. 45.

La question de Fiume

Le territoire de Fiume, neutralisé, serait agrandi. Il s'étendrait le long de la côte jusqu'à Bucari à l'est, à l'ouest jusqu'au Monte Maggiere. Il atteindrait, au nord, la station de St-Pierre. Il engloberait, au sud, l'île de Vegha. Aux termes de la proposition italienne, les habitants de la zone annexée à Fiume opteraient pour les Slaves ou les Italiens dans quinze ans. Enfin l'Italie recevrait encore Zara, Sebenica et les îles Dalmates. Il est probable que les Yougo-Slaves donneront, aujourd'hui, leur acquiescement à ce projet.

⁂

Le déclin bolcheviste

De Copenhague : Des comités protestataires sont constitués en grand nombre dans l'armée rouge pour demander la cessation immédiate de la guerre. Ces comités terrorisent les Soviets.

⁂

Les Boches agissent

De Zurich : Les Allemands préparent activement le plébiscite en Mazurie (Prusse orientale). Ils font agir les pasteurs.

⁂

Les Alliés sont prudents

De Zurich : Ces jours derniers d'importantes modifications de troupes eurent lieu dans le Palatinat et en Alsace-Lorraine. Les troupes marocaines ont été remplacées par des troupes françaises. La ligne du Rhin est plus FORTEMENT TENUE que jamais.

⁂

Le commerce français

De Zurich : Mayence devient, pour le commerce français, un centre important. Le prix des marchandises françaises est beaucoup moins élevé que celui des marchandises allemandes.

⁂

En Afghanistan

De Londres : L'émir d'Afghanistan a déclaré adhérer aux théories de Lénine.

⁂

L'avenir économique

De Londres : M. Meyer, administrateur de la « War Finances Corporation » américaine s'embarque aujourd'hui pour venir conférer avec les chefs de banques et les grands industriels alliés, dans le but d'établir une meilleure méthode d'extension des crédits américains pour aider à la reconstitution industrielle et financière de l'Europe.

⁂

La traversée de l'Atlantique

M. Wilson aurait invité l'équipage du NC-4 à venir à Paris.

⁂

Amérique et Italie

MM. Wilson et Orlando ont conféré dans la matinée.

⁂

Chez les Tchéco-Slovaques

De Bâle : Une crise ministérielle semble imminente à Prague.

⁂

L'aplomb des Bulgares

Sans y être invités, les Bulgares ont envoyé, à la Conférence, cinq longues notes plaidant non coupables !..... Ils manifestent l'espoir d'obtenir des annexions : 2.500 milles carrés !!!!!

⁂

Les petites puissances

Aujourd'hui à la séance secrète, les délégués des petites puissances ont fait connaître leurs objections au traité de paix avec l'Autriche.

L'émancipation de la femme

air : *Ça fait tout d' même quelque chose*

I

Enfin c'est fait. Le Parlement,
— Du moins, l'*Officiel* le proclame —
Nous promet en très peu de temps
L'émancipation de la femme.
Au lieu de la femme jupon,
Trop vieux jeu et d'ancienne école,
Nous aurons la femm' pantalon.
Queq' *Sapho*, pourvu qu'on rigole.

II

Donc aux prochaines Elections,
D'une allure très désinvolte,
Toutes ces Dam's arboreront
Le fier drapeau de la révolte.
Et ces grands soirs-là nous verrons,
S'accomplir sous les cieux nocturnes,
De beaux crépages de chignons,
Et des Luttes au *Clair de l'Urne*.

III

Dès la fin juillet, nous aurons
L'émancipation *de la flemme*,
Et coup sur coup, s'accompliront
Des faits d'une importance extrême.
La jeun' fill' sans se marier
Facilement deviendra maire,
Et nous verrons sans s'épater
Un mair' deux ou quatre fois mère.

IV

Nous aurons au Palais Bourbon
Des Députées honorables,
Au Sénat, nous découvrirons,
Des Sénatrices inviolables.
Puis au Banc du Gouvernement,
Au lieu de vieux messieurs moroses,
Il surgira certainement
De joli' *Eminences Roses*.

V

Le point noir, c'est qu'au premier tour,
Elles voudront tout's être élues,
Et clameront en leurs discours,
Nous n' voulons pas fair' le pied d' grue.
Il est certain en vérité,
Que mainte à l'opulent corsage,
Craindra de se représenter,
Ayant peur d'un laid *Ballottage*.

VI

Nous avons des femm's avocats,
Des Doctoresses très fameuses.
Pourquoi mon Dieu, n'aurions-nous pas,
De très bonnes Parlementeuses.
Et pour bien nettoyer le Rhin,
Jubolisant nos corps d'armée,
Pourquoi n' créerait-on pas demain,
Cinq à six jeunes *Corps d'Almées* ?

Armand LAGASPIE.

SOUS-SECRÉTARIAT D'ÉTAT AUX FINANCES

Liquidation des stocks

Vente de 4 chevaux

provenant des armées

Il sera procédé à Gramat, le 3 juin prochain, à 13 heures, à la vente de 4 chevaux provenant des armées.

Prix d'adjudication et 5 % en sus payables comptant.

Pour l'exercice du droit de priorité, consulter les affiches.

Allez voir à l'APOLLO

Les aventures sensationnelles de

KIP-KIM-KOP

Les Vainqueurs de la Mort

Grand drame : Roman Film en deux épisodes, **8 parties.**

La Direction, pour être agréable à sa nombreuse clientèle, malgré les grands frais occasionnés, passera les **deux épisodes** à chaque séance.

A vendre

Cuves de 25 et 20 barriques,
bon état.

S'adresser : Bès et Rigal, 19 rue Victor-Hugo.

SULFATE DE CUIVRE
(marque anglaise)
En cristaux et neige
150 fr. les **100** kilog, garanti 98/99 %.
S'adresser à
Victor COMBES
à Vire par Puy-l'Evêque (Lot).

A VENDRE

ROUTIÈRE 10 T, état neuf.

OMNIBUS essieux patant, garnitures très bon état.

S'adresser au bureau du journal.

GRATIS A NOS LECTEURS

Les Reins et la Vessie : Exposé simple et pratique, conforme aux théories et découvertes scientifiques les plus modernes sur les affections des reins et de la vessie et l'arthritisme, suivi d'une description de l'appareil digestif et des fonctions de la peau, montrant leurs relations avec les organes reins et vessie, avec figures anatomiques.

Sommaire : Le mal de dos. Les reins. L'acide urique. La goutte. Le rhumatisme. La gravelle. Le diabète. Les reins chez la femme. L'artério-sclérose. Congestion des reins. Hydropisie et urémie. L'arthritisme. La vessie. La digestion. La constipation. Le foie. Les hémorroïdes. Affections de la peau.

Envoi de la brochure gratis et franco, sur simple demande adressée à l'éditeur, 25, rue Saint-Ferdinand, Paris-17e.

A céder

Pour cause de décès

Bon fonds de bourrellerie, sellerie, avec stock de marchandises. On ferait bail.

Voir ou écrire à M. Nadal, Catus (Lot).

AVIS

ON DEMANDE des **ouvrières** et un **ouvrier.** Travail assuré. S'adresser à M. FARGE, 6, avenue de la Gare.

Le plus sûr des Placements

Vous voulez que votre argent vous rapporte, et qu'il ne coure aucun risque ?

Rien de plus simple. Vous effectuez le plus rémunérateur des placements sûrs en achetant des *BONS DE LA DÉFENSE NATIONALE.*

Voici à quel prix on peut obtenir immédiatement ces titres :

PRIX NET DES BONS de la DÉFENSE NATIONALE

MONTANT DES BONS à l'échéance	SOMME A PAYER POUR AVOIR UN BON REMBOURSABLE DANS			
	1 MOIS	3 MOIS	6 MOIS	1 AN
5 25	—	—	—	5 »
21 »	—	—	—	20 »
100 »	99 70	99 »	97 75	95 »
500 »	498 50	495 »	488 75	475 »
1.000 »	997 »	990 »	977 50	950 »
10.000 »	9.970 »	9.900 »	9.775 »	9.500 »

On trouve les *BONS DE LA DÉFENSE NATIONALE* partout : Agents du Trésor, Percepteurs, Bureaux de Poste, Agents de Change, Banque de France et ses succursales, Sociétés de Crédit et leurs succursales, dans toutes les Banques et chez les Notaires.

Le Nouvel Emprunt à lots de la Ville de Paris

La première phase de l'émission par la Ville de Paris de son grand emprunt de consolidation de 1.500 millions est terminée : depuis le 22 mai est close la souscription privilégiée réservée aux porteurs de Bons municipaux et d'Obligations quinquennales 1917.

Il reste encore la mise en souscription publique des nouvelles obligations qui n'auront pas été absorbées par cet échange, mais comme les banques agréées par la Ville de Paris ont jusqu'au 28 mai pour effectuer le dépôt des titres de leur clientèle, ce n'est que le lendemain que l'administration municipale pourra déterminer la somme qui sera offerte le 5 juin en souscription publique.

A en juger par l'empressement qu'ont apporté les détenteurs de Bons et d'Obligations quinquennales à exercer leur droit de préférence, il ne fait aucun doute que l'émission publique aura un éclatant succès.

Les nouvelles obligations 5 % sont de 500 fr. et émises à 480 francs ; elles participent à dix tirages annuels comprenant 2.611 lots d'une valeur de 6 millions de francs. Le tirage du 22 octobre comprend un gros lot de 1 million et pour chacun des autres tirages, le premier numéro sortant sera remboursé à 200.000 francs.

Pour la petite épargne, il y aura des cinquièmes au capital nominal de 100 fr., elle profitera, en outre, selon l'usage, de petites souscriptions irréductibles spécialement créées à son effet.

Maison à Vendre

Cahors, rue St-Pierre, 2.

Restaurant Cros

17 chambres, 2 salles, 2 écuries, greniers, caves.

S'adresser à M. Cros ou à M. Delpech 2, rue Cathala-Coture.

Huile olive pure, post. 10 lit. c. rembt. fr. 55
table douce, — — fr. 53
comestible, — — fr. 49

Savon cuit, supr 72 %, 10 kil. c. rembt fr. 36
extra 60 % — — fr. 34
de ménage — — fr. 25

Représentants demandés
ROMAN et AMOULRIC
propres à Salon (B.-d.-Rh.)

FEUILLETON DU « JOURNAL DU LOT » 40

LE PETIT JACQUES

PAR

JULES CLARETIE

De l'Académie Française

DEUXIEME PARTIE

III

DEUX AMIS

— Monsieur Arthez, monsieur Arthez, dit-il, ce n'est pas *lui*, n'est-ce pas, qui vous a fait de la peine ?

— Lui ?

— Oui !... Papa ! Parce que papa, il vous aime bien, bien, bien, et il ne voudrait pas, allez, vous faire du chagrin. Mais est-ce que nous le reverrons, dites, monsieur Arthez, est-ce que nous le reverrons bientôt, mon papa ?

— Non, dit Arthez, non pas encore.

Il attira à lui l'enfant, le mit sur ses genoux, lui prit le front et le baisa dix fois, avec une bonté de femme, puis, doucement, tendrement, résolu et sublime :

— Regarde-moi bien, dit-il, Jacques, mon enfant. A partir d'aujourd'hui, ton père c'est moi !

Jacques leva ses grands cils, regarda fixement Arthez, et, prenant entre ses petits bras la tête rude du docteur :

— Vous mon papa ? vous aussi ? Oh ! bien alors, répondit-il, j'en aurai deux, moi, et je les aimerai, oh ! de tout mon cœur !

Arthez voulait voir Rambert. Il avait besoin de le regarder en face et de se rendre compte de cette vérité horrible ou de ce mensonge : la culpabilité de Noël. Il demanda à visiter le prisonnier. On voulait refuser. Il insista, fit tant qu'on le laissa parler avec le condamné. Rambert n'avait pas été encore transféré de la Conciergerie à la Roquette.

Arthez reconnut Noël à sa toux. Le pauvre homme était défiguré ; il avait fait raser sa chevelure, et du côté de la tempe droite, Pascal remarqua que ses cheveux, grisonnants, avaient tout à fait blanchi. Une flamme maladive, bizarre, passait dans les grands yeux égarés de Noël.

Pascal Arthez se tint un moment silencieux devant cet homme, et hochant la tête, il dit enfin :

— Est-ce bien vous, Rambert ?

— Moi ? dit l'autre derrière le grillage de la cellule. Oui, c'est moi. Moi condamné. Qu'en dites-vous ?

— Vous avez avoué ? dit Arthez d'une voix grave, sévère et qui interrogeait.

Noël répondit avec résolution :

— J'ai avoué.

— Vous avez donc tué ? fit Arthez.

— Tué ?

Rambert ne répondit pas. Il regardait Arthez.

Il avait sur les lèvres des paroles qui lui venaient et il avait peur de parler, peur de tout dire.

— Je ne sais pas si j'ai tué, dit-il tout bas, comme dans un murmure, mais je sais qu'ils m'ont condamné et j'en suis heureux, car c'est fini.

Il y avait dans sa voix une telle résignation, une telle lassitude, quelque chose comme une âpre soif de repos, que Pascal Arthez, surpris, voulut s'approcher davantage.

Un gardien qui était là lui dit :

— Vous pouvez parler de loin.

— Noël, fit Arthez, voyons, Noël, notre entrevue est solennelle, songez-y bien. Noël, ce n'est pas possible, vous n'êtes pas un meurtrier, vous n'êtes pas un assassin. Vous n'avez pas dit à vos juges que vous aviez tué. Qu'y a-t-il ? Que se passe-t-il ? Regardez-moi et redites-moi, à moi, ce que le tribunal a entendu.

— J'ai dit que j'étais le meurtrier de Paul Laverdac, fit Noël je l'ai dit.

— Vous me mentiez donc lorsque vous vous disiez innocent ?

— Il faut bien que j'aie menti à vous ou aux juges.

— Ah ! fit Pascal, ou vous êtes un fou, ou vous êtes un malheureux. Vous ne mentiez pas en me parlant, je le jurerais. Vous n'avez pas tué cet homme.

— J'ai avoué, répondit Noël avec une ironie presque féroce, j'ai avoué, voilà l'important.

— Oui, vous avez avoué, dit Arthez ; oui, vous avez jeté votre tête aux juges ; oui, vous avez dérouté, par ce cri, par ce mot, tous ceux qui croyaient à votre innocence et à votre foi. Savez-vous pourquoi je suis venu à vous C'est qu'en dépit de votre aveu même, je croyais que vous n'étiez pas coupable. Un assassin est lâche, et je vous connais. Vous avez tué, vous ? Vous avez assassiné un homme pour le dépouiller ? Cela n'est pas possible. Il y a en moi je ne sais quoi qui se révolte contre cette idée, qui proteste contre cette évidence, et qui, lorsque vous dites : « J'ai fait cela, » serait tout prêt à crier « Tu mens ! »

Noël était debout, les mains sur sa bouche, étouffant à la fois sa toux et ses sanglots. De grosses larmes montaient à ses yeux rouges et gonflaient ses paupières dont les cils étaient tombés. Il semblait prêt à se jeter, malgré la grille, au-devant d'Arthez. Tout son corps tremblait. Un frémissement douloureux le secouait des pieds à la tête. Il voulait, il allait répondre, mais il réfléchit :

— A quoi bon ? Que celui-ci le croie donc aussi... comme les autres !...

Alors il laissa tomber ses bras le long de son corps et dit à Arthez lentement, avec une voix entrecoupée d'accès de toux :

— Ne me parlez pas de ça, monsieur Arthez, si vous ne voulez pas me rendre le plus malheureux des hommes. Qui peut sonder la conscience d'un être ? Personne. Ce que j'ai fait ou plutôt ce que je fais, on le saura un jour. Ne me demandez rien. Vous me croyez innocent. Vous me le dites. Merci. Vous êtes le plus grand et le plus loyal cœur d'homme qui ait battu sous le soleil. Quand vous aimez, vous aimez. Vous ne pouvez pas croire au mal chez ceux que vous avez vus à l'œuvre. Vous avez peut-être raison. N'est-ce pas, on n'aurait jamais cru que ce Noël Rambert, le gai et brave garçon qu'il était, finirait comme il finit ? Ah ! Dieu de Dieu ! que j'ai été bon ! J'ai cru à toutes choses, moi, et à tout le monde ! J'étais né pour aimer tout ce qui était bien et tout ce qui était beau ! Seulement, plus tard, quand j'ai rencontré l'*autre*, vous savez. Marthe (ah ! pauvre fille, va ! elle n'était peut-être pas si mauvaise...) j'ai eu le grand tort d'oublier tout ce qui n'était pas elle... Je n'aimais que cette Marthe, qu'est-ce que vous voulez ? Oh ! je l'aimais ! A quoi diable, vais-je penser, je vous le demande ! Oui, un moment j'ai désespéré ! Je me suis dit :

« La liberté, ça coûte cher. J'ai été en prison pour elle. J'ai essayé de faire que les autres soient plus libres, tâchons maintenant d'être un peu heureux pour notre compte. »

C'est de là que date toute mon affaire. Depuis ce temps-là, le dégoût est venu, les ennuis, les tracas et toutes ces heures pendant lesquelles on reste à se demander pourquoi on vit et s'il ne vaudrait pas mieux se jeter par-dessus un pont de la Seine. Sans le petit Jacques, mon pauvre et bon petit Jacques, c'est une chose que j'aurais peut-être faite. Une, deux ! On est noyé. Tout est dit. Oui, je sais bien, c'est lâche et il y a de meilleures manières de mourir que le suicide ! Le suicide ! C'est une de ces manières-là que j'ai choisie. Vous serez peut-être bien étonné, allez, un jour. Mais, à quoi bon s'étonner ? Non, je suis accusé d'avoir tué quelqu'un, on m'a prouvé que je l'avais tué... J'ai dit : « Soit, c'est convenu, je suis assassin, condamnez-moi. » Maintenant, il ne me reste plus qu'à monter sur l'échafaud, et on sera satisfait.

— Mais enfin, dit Arthez avec explosion, avez-vous tué, avez-vous tué, Rambert ?

— Plus de questions je vous prie, répondit Noël, horriblement pâle. Que j'aie tué ou non, en souvenir de l'affection que vous avez bien voulu avoir pour moi, et aussi à cause de celle que vous portez au petit, je vous adresserai, monsieur Arthez, deux prières.

— Lesquelles ?

— Mais avant tout, promettez-moi de les accomplir.

— Dites-moi à qui je parle, fit Arthez ; au citoyen Rambert ou à Rambert l'assassin ?

Rambert se redressa et leva sur Arthez ses yeux pleins de fièvre.

(A suivre).

CHEMINS DE FER D'ORLÉANS

LES CHATEAUX DE TOURAINE EN AUTOMOBILE

(Circuits au départ de Tours)

En vue de permettre la visite rapide et pratique des plus intéressants châteaux de Touraine, la Compagnie d'Orléans organise, au départ de Tours, du 1er juin au 30 septembre, les quatre circuits ci-après :

A. — Tours, Loches, Montrésor, Chenonceaux, Amboise, Tours. — Prix par place : 30 francs. Départ à 8 h. 45. Retour vers 18 h. 45.

B. — Tours, Villandry, Azay-le-Rideau, Chinon, Ussé, Langeais, Cinq-Mars, Luynes, Tours. — Prix par place : 25 francs. Départ à 8 h. 45. Retour vers 18 h. 30.

C. — Tours, Chenonceaux (par la vallée du Cher), Amboise (par la pagode de Chanteloup), Tours. — Prix par place : 18 francs. Départ à 13 heures. Retour vers 18 h. 30.

D. — Tours, Villandry, Azay-le-Rideau, Langeais, Cinq-Mars, Luynes, Tours. — Prix par place : 15 francs. Départ à 13 heures. Retour vers 18 h. 30.

Pour les jours de mise en marche, consulter les affiches et prospectus spéciaux.

Les places peuvent être retenues à l'avance soit à la gare de Tours, soit à celle de Paris-Quai d'Orsay ou encore à l'Agence de la Compagnie d'Orléans, 16, Boulevard des Capucines, à Paris, moyennant paiement d'une taxe de location de 1 franc par place.

Départ et arrivée : Place de la Gare, à Tours.

Petites recettes pratiques

Pour éloigner les pucerons des végétaux

Vaporiser ces végétaux avec eau dans laquelle on a fait dissoudre un gramme d'aloès par litre.

Aux Oppressés

En toute saison, les asthmatiques, et les catarrheux, toussent et sont oppressés ; aussi pensons-nous leur être utile en leur signalant la Poudre Louis Legras, le meilleur remède à leurs souffrances. Elle calme instantanément les plus violents accès d'asthme, de catarrhe, d'essoufflement, de toux, de vieilles bronchites et guérit progressivement. Une boite est expédiée contre mandat de 2 fr. 80 (impôt compris) adressé à Louis Legras, 139, Bd Magenta, à Paris.

A VENDRE

Domaine situé à Dégagnazès

Commune de Peyrilles (Lot)

Composé de :

Maison d'habitation, grange, écuries, remises, terres labourables, prés, bois, vignes, le tout d'une contenance totale de 23 hectares.

La propriété se compose en outre de : un moulin à eau, viviers, sources, étangs.

La foire annuelle qui se tient sur le domaine, donne un revenu moyen de 500 francs.

Communications faciles : 1 kilomètre de la gare de Thédirac-Peyrilles.

S'adresser pour tous renseignements, à Me PRAT, notaire à Gourdon, chargé de la vente.

Garage Citroën

NOUYRIT & Cie

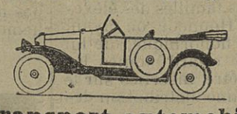

Transport automobile

PRIX REDUITS

S'adresser : Bureau commercial, place St-Urcisse, ou à M. JOUFFREAU, mécanicien, boulevard Gambetta.

AUTOMOBILES — CYCLES

Réparations — Location
Transport

Voiture RENAULT 75/120

TORPÉDO 4 places, en ordre de marche éclairage et démarrage électriques.

Prix : **8.800 fr.** Livraison rapide.

FAUGE

Mécanicien

En face le Tribunal, CAHORS.

ACHAT ET VENTES

de propriétés, usines

ASSURANCES

Incendie — Vie — Accidents
Accidents des domestiques de ferme et ouvriers agricoles.

Gustave DESPRATS

Conseiller de Préfecture honoraire,
Luzech, place du Canal
Cahors, rue du Portail-Alban, 10.

REPRÉSENTANTS dem. p. DÉCORATIONS civ. et mil. Marques et syst. Dép. et Brev. Barrettes « l'INUSABLE » touj. propres. Agrafes « SPLENDID » cub. boutonnières. A. GERVAIS s. fabr. 168 R. Consulat, Marseille.

MARIAGE sérieux. Rien des Ag. Mr 30 ans actif, dist. tr. b. phys. bon honor. seul s. rel. sit. indép. épous. Dlle ou J. veuve affect. b. éduc. phys. agr. dot 150.000 fr. min. ou f. d'Industr. Discr. d'hon. exig. 2 côtés. Ecr. Georges Dambleuse, 9, rue de Trévise, Paris 9e.

COLIS POSTAUX

LÉGUMES, HUILES, SAVONS, CAFÉS, etc.

Prix-courant sur demande
Gros, demi-gros.

Comptoir Général d'Alimentation
108, boulevard Longchamp, Marseille
— **Agents sont demandés** —

Le Gérant : A. COUESLANT.

TAPIOCA

extra 150 fr. les 100 kilos sur wagon GRUAIST, 5, rue Furtade, Bordeaux.

HUILES ET SAVONS

Représentants sérieux demandés ; conditions avantageuses. Ecr. René Fabre, Aix-en-Provence.

Imprimerie COUESLANT (*personnel intéressé*).

SOUFRE GRIS 50 % SOUFRE PUR

80 % kilos. Vaysse, rue Chais, Libourne (Gironde).

CONSTIPÉS !

si vous avez
TOUT ESSAYÉ SANS RÉSULTAT
ESSAYEZ ENCORE
LES

PILULES DUPUIS

Laxatives, Antigalaireuses, Antibilieuses, Dépuratives.

ELLES RÉUSSISSENT LA OU TOUT A ÉCHOUÉ

Elles ne donnent jamais de coliques parce qu'elles n'irritent pas l'intestin et produisent toujours de l'Effet.

UNE ou DEUX

PILULES DUPUIS

prises au repas du soir procurent toujours le lendemain un résultat satisfaisant.

SE MEFIER DES INNOMBRABLES CONTREFAÇONS ET IMITATIONS

Il faut exiger dans toutes les Pharmacies

LES VRAIES PILULES DUPUIS

Les Exiger en Boîtes de 2 fr. (impôt compris) portant une étoile rouge (marque déposée) sur le couvercle et les mots *"Dupuis Lille"* imprimés en noir sur chaque pilule de couleur rouge.

Etudes de Me SOLIGNAC, ancien notaire à Puybrun, suppléé par Me TRASSY, notaire à Bretenoux et de Me NUVILLE, docteur en droit, avoué à Figeac (Lot), (successeur de Mes Vival, Malrieu et Loubet).

VENTE DE BIENS DE MINEUR

Adjudication fixée au* Dimanche vingt-deux Juin, *à treize heures, en l'étude de Me SOLIGNAC, ancien notaire à Puybrun.

En exécution d'un jugement rendu sur requête par le tribunal civil de Figeac, le neuf mai mil neuf cent dix-neuf, enregistré.

A la requête de Monsieur Didier-Raymond LAFON, propriétaire, demeurant à Puybrun « agissant en qualité de tuteur légal de son fils mineur Edouard LAFON, issu de son mariage avec dame Maria MAUSSAC, décédée à Puybrun ».

Ayant Me NUVILLE pour son avoué constitué près le tribunal civil de Figeac.

En présence ou lui duement appelé de :

Monsieur Mathurin dit Antonin LABROUSSE, cultivateur, demeurant au Mas de Borie, commune de Puybrun : « pris en qualité de subrogé-tuteur du mineur Edouard LAFON, sus-nommé ».

Il sera procédé le **Dimanche Vingt-deux juin,** mil neuf cent dix-neuf à treize heures, en l'étude de Me Solignac ancien notaire à Puybrun et par devant Me TRASSY notaire à Bretenoux, suppléant le dit Me SOLIGNAC notaire, commis à cet effet, à la vente aux enchères publiques, des immeubles ci-après désignés, dépendant de la succession de la dite dame Maria MAUSSAC, en son vivant épouse du sieur Didier-Raymond LAFON, demeurant à Puybrun.

DÉSIGNATION

des immeubles à vendre

Un enclos situé à Puybrun composé de maison, grange, cour, sol, pâtus et jardin, paraissant porté à la matrice cadastrale de la commune de Puybrun sous les nos 415, 417, 418 et 429 de la section B pour une superficie de trois ares quarante-huit centiares, confrontant à chemin de Grande Communication no 3 et à propriétés Doumazane, Delmas, Vidal, Vielcazat et Granouillac.

Mise à prix : deux mille cinq cents francs ci..... **2.500 fr.**

Le cahier des charges pour parvenir à la vente, dressé par Me TRASSY, notaire à Bretenoux, suppléant Me SOLIGNAC, notaire à Puybrun, commis à cet effet, a été déposé en l'étude du dit Me SOLIGNAC, notaire, où chacun peut en prendre connaissance.

Les frais de poursuite de vente seront payables en diminution du prix d'adjudication.

L'adjudication aura lieu aux jour, lieu et heure sus indiqués.

Il est déclaré à tous ceux du chef desquels il pourrait être pris des inscriptions pour raisons d'hypothèques légales, qu'ils devront requérir ces inscriptions avant la transcription du procès-verbal d'adjudication.

Pour extrait certifié véritable. Figeac le trente mai mil neuf cent dix-neuf.

L. NUVILLE, *avoué.*

Pour tous renseignements s'adresser à Me NUVILLE, avoué à Figeac, y demeurant, Boulevard Président Wilson et en l'étude de Me SOLIGNAC, ancien notaire.

ETUDE
DE
Me François SÉGUY
Licencié en droit
Avoué près le tribunal civil
de Cahors
Rue Saint-Pierre, No 1

AVIS

de levée de suspension de délais de surenchère du sixième prescrit par le décret du 17 juin 1916.

Sur une requête présentée le vingt-sept mai mil neuf cent dix-neuf à Monsieur le Président du tribunal civil de Cahors, au nom de Monsieur Jean ROUGIER, docteur en Médecine, actuellement mobilisé à Paris à l'Hôpital de la Pitié, le dit Monsieur Jean ROUGIER agissant en sa qualité d'adjudicataire d'immeubles, sis à Cahors, rue des Jardiniers et rue Victor-Hugo, composés de Maison avec ses dépendances et Jardin, immeubles dépendant de la succession de Monsieur Julien GIRMA quand vivait secrétaire de la Société Agricole à Cahors, et formant le premier lot de la vente des biens des mineurs GIRMA, moyennant le prix principal de *TRENTE-DEUX mille* francs en sus les charges,

Monsieur Jean ROUGIER ayant Maître François SÉGUY, pour avoué,

La dite requête préalablement notifiée à toutes les parties intéressées, conformément au décret du 17 juin 1916,

Et sur une nouvelle requête présentée par le dit Monsieur Jean ROUGIER, agissant toujours en sa susdite qualité d'adjudicataire, Monsieur le Président du tribunal civil de Cahors a rendu le trente mai mil neuf cent dix-neuf, l'ordonnance ci-après, ainsi conçue :

« Nous, Président du tribunal « civil de Cahors,

« Vu la requête qui précède,

« Vu les pièces à l'appui, et, « notamment, les notifications de « la demande faites aux parties « intéressées,

« Vu le décret du 17 juin « 1916,

« Et attendu qu'il n'apparait « pas qu'aucune partie intéressée « soit mobilisée, ou domiciliée dans « des localités avec lesquelles les « communications postales se trouvent interrompues par suite de « l'état de guerre,

« Autorisons le cours des délais « de surenchère du sixième sur « l'adjudication prononcée au profit « de Monsieur Jean ROUGIER, « docteur en médecine, actuellement mobilisé à Paris à l'Hôpital « de la Pitié, adjudication prononcée à son profit suivant procès-« verbal dressé par nous le SEIZE « mai mil neuf cent dix-neuf, moyennant le prix principal de *TRENTE-DEUX mille* francs.

« Disons toutefois que le dit délai « ne prendra cours qu'après l'expiration du mois qui suivra l'insertion de la présente ordonnance « dans le journal « le Journal du « Lot », et s'il n'est pas survenu « d'oppositions dans le cours du dit « mois ;

« Réservons à l'exposant de « nous en référer au cas où il « surviendrait une opposition ;

« Fait et donné au Palais de « justice de Cahors, en notre ca-« binet, le trente mai mil neuf « cent dix-neuf. »

Le Président :
Signé : GRIMAL.

La présente insertion est faite en exécution de la dite ordonnance, pour faire prendre cours, à dater de ce jour, au délai d'un mois pendant lequel les intéressés pourront notifier leur opposition motivée à la reprise du cours des délais de surenchère du sixième sur l'adjudication dont s'agit, par une lettre recommandée adressée à Monsieur le Greffier du tribunal civil de Cahors ;

Etant déclaré, qu'en conformité du décret du 17 juin 1916, si, à l'expiration du dit mois, aucune opposition n'a été formulée, le délai de la surenchère du sixième sur la dite adjudication prendra cours de plein droit pour une durée égale au délai ordinaire.

Cahors le 31 mai mil neuf cent dix-neuf.

L'avoué
de Monsieur Jean Rougier,
François SÉGUY.

Étude de Me François SÉGUY, avoué, licencié en droit, rue Saint-Pierre à Cahors.

VENTE D'IMMEUBLES

Dépendant de la succession vacante de Monsieur Guillaume COURSE

En trois lots, les étrangers admis

SIS A SAINT-GÉRY (LOT).

L'adjudication aura lieu le vendredi VINGT-SEPT juin mil neuf cent dix-neuf, à DEUX heures de l'après-midi, par devant Monsieur le Président d'audience du Tribunal civil de Cahors, en l'audience des criées du dit Tribunal civil séant au Palais de justice de la dite ville.

On fait savoir à qui il appartiendra :

Qu'en vertu et en exécution d'un jugement rendu sur requête, le neuf mai mil neuf cent dix-neuf, enregistré, par lequel jugement la vente des immeubles dépendant de la succession vacante de Monsieur Guillaume COURSE, quand vivait propriétaire et domicilié à Pasturat, commune d'Arcambal, canton sud de Cahors, mort pour la France le trente et un mai mil neuf cent dix-huit, avait été ordonnée,

Et qu'aux requête, poursuite et diligence de :

Monsieur Joseph MÈGES, Greffier de la justice de paix du canton sud de Cahors, y domicilié dite ville, agissant en qualité de curateur à la succession vacante de Guillaume COURSE, susnommé, nommé à ces fonctions par jugement sur requête rendu par le tribunal civil de Cahors le sept mars mil neuf cent dix-neuf, enregistré,

Ayant Maître François SÉGUY pour avoué qu'il constitue et qui occupera pour lui, avec élection de domicile en son étude à Cahors, rue Saint-Pierre.

Il sera procédé le VINGT-SEPT JUIN mil neuf cent dix-neuf, à DEUX heures de l'après-midi, en l'audience des criées du tribunal civil de Cahors, pardevant Monsieur le Président d'audience à ces fins commis par le jugement précité,

A la vente au plus offrant et dernier enchérisseur, les étrangers admis, des immeubles ci-après désignés et dépendant de la succession vacante de Monsieur Guillaume COURSE, quand vivait propriétaire, domicilié à Pasturat, commune d'Arcambal, canton sud de Cahors, mort pour la France le trente et un mai mil neuf cent dix-huit.

Un cahier des charges contenant les clauses et conditions de la présente vente a été dressé par les soins de Maître SÉGUY, avoué à Cahors et déposé au Greffe du tribunal civil où toutes personnes peuvent en prendre connaissance sans frais.

DÉSIGNATION

des immeubles à vendre

TELLE QU'ELLE RÉSULTE DU CAHIER DES CHARGES

PREMIER LOT

1° Une maison d'habitation, autrefois servant d'hôtel, sise au lieu dit « les Baysses », commune de Saint-Géry, presqu'en face la gare des chemins de fer, comprise sous le numéro cinq cent cinquante (550) du plan de la matrice cadastrale de la commune de Saint-Géry, section C, portée à la dite matrice cadastrale pour un revenu imposable de cent quatre-vingt-sept francs cinquante centimes (187 fr. 50).

Cette maison, bâtie en pierres et couverte en tuiles, se compose d'un rez-de-chaussée, d'un premier étage et d'un galetas ;

Elle se trouve au milieu d'un enclos composé d'une cour, d'un petit jardin et d'une friche ;

L'entrée donne sur la route de Cahors à Figeac ;

A droite de la dite maison se trouve un assez vaste hangar et derrière une écurie et un autre petit hangar ;

Il existe à gauche de l'entrée de la cour un puits avec eau potable ;

Le rez-de-chaussée se compose de trois pièces :

Une grande cuisine au milieu et de deux pièces de chaque côté ;

On accède au premier étage par la cuisine au moyen d'un escalier à gauche de la porte d'entrée ;

Dans la pièce à gauche de la cuisine, un autre escalier dessert la pièce du premier située immédiatement au-dessus :

Chaque pièce de ce rez-de-chaussée est nantie d'une cheminée.

Les trois pièces peuvent communiquer ensemble ;

Le premier étage est aussi composé de trois pièces, avec cheminées, et présente la même situation que le rez-de-chaussée ;

Il existe au premier étage une autre chambre absolument indépendante dont la sortie s'opère par une porte donnant sur l'écurie et sur le derrière de la maison ;

Le grenier s'étend sur tout le premier étage et comprend encore uen petite chambre pouvant servir de chambre pour domestique ;

La cave ne s'étend que sous la cuisine du rez-de-chaussée seulement et on y accède par un escalier qui s'ouvre dans la cuisine ;

2° L'enclos de la dite maison qui se compose d'une cour, d'un jardin, d'une friche et bois, portés à la matrice cadastrale de la commune de Saint-Géry, au lieu dit « Les Baysses », sous les numéros cinq cent quarante-neuf p (549 p) autre cinq cent quarante-neuf p (549 p), cinq cent quarante-huit p (548 p) et autre cinq cent quarante-huit p (548 p) le tout section C, pour une contenance totale d'environ, avec le sol de la maison, de TRENTE ares vingt-quatre centiares (30 ares 24 ca) et d'un revenu imposable de deux francs quatre-vingt-dix-sept centimes (2 fr. 97).

Cet enclos ainsi composé et d'un seul tenant confronte avec : route de Figeac à Cahors, la Mairie de Saint-Géry, Monsieur Desplats, Monsieur Marcenac et Madame veuve Espéret ;

Le premier lot comprendra encore :

Un entier article en nature de pâtures, vignes et friche d'un seul tenant, portés au plan de la matrice cadastrale de la commune de Saint-Géry au lieu dit : « Pech Fanrie ou Cloup de Maurel » sous les numéros : cinq cent deux p (502 p), cinq cent trois p (503 p), autre cinq cent trois p (503 p), cinq cent quatre p (504 p) et cinq cent cinq p (505 p) section D du dit plan, pour une contenance totale d'environ un hectare dix-neuf ares soixante-dix-sept centiares (1 h. 19 a. 77 ca) et pour un revenu imposable de vingt-huit francs quatre-vingt-trois centimes (28 fr. 83 cent.).

Cet entier tènement confronte avec route de Lauzès à Saint-Géry, Monsieur Malique, Monsieur Marty et Madame veuve Guiral ;

Le premier lot ainsi composé sera mis en vente sur la mise à prix de HUIT MILLE francs, ci..... **8.000 fr.**

DEUXIÈME LOT

Ce deuxième lot se composera de :

1° D'un entier article en nature de vigne, situé au lieu dit « Bergougnoux », d'un seul tenant, porté au plan de la matrice cadastrale de la commune de Saint-Géry, sous les numéros deux cent deux (202), deux cent trois (203), deux cent quatre (204) deux cent sept (207), deux cent treize (213), et deux cent vingt-huit p (228 p) section C du dit plan, pour une contenance totale d'environ cinquante-sept ares trente-neuf centiares (57 a. 39 ca) et d'un revenu imposable de soixante-dix francs soixante et onze centimes (70 fr. 71 c.).

Cet entier tènement confronte avec Madame Millet, Monsieur Calmettes, Madame Frigoul et chemin public ;

2° Un entier article en nature de bois situé au lieu dit : « Cantegor » ou « la Carrayrette », d'un seul tenant, porté au plan de la matrice cadastrale de la commune de Saint-Géry sous le numéro cinquante-deux (52) section C du dit plan, pour une contenance de trente-trois ares trente-cinq centiares (33 a. 35 ca) et pour un revenu imposable de un franc trente-quatre centimes (1 fr. 34 c.).

Cet article confronte avec Madame Marrou, Monsieur Combes et chemin de service ;

Le deuxième lot ainsi composé sera mis en vente sur la mise à prix de MILLE francs, ci..... **1.000 fr.**

TROISIÈME LOT

Ce troisième lot se composera de :

Un entier article en nature de bois et friche, situé au lieu dit « Lacombe », au Causse de Saint-Géry, d'un seul tenant, porté au plan de la matrice cadastrale de la commune de Saint-Géry sous les numéros deux cent trente (230), deux cent trente et un p (231 p) et autre deux cent trente et un p (231 p), section D du dit plan, pour une contenance totale d'environ cinquante-huit ares (58 a) et pour un revenu imposable de un franc quarante et un centimes (1 fr. 41 cent.).

Cet article confronte avec Monsieur de Roaldès, Madame Edouard Rey, Monsieur Sales et chemin public ;

Le troisième lot ainsi composé sera mis en vente sur la mise à prix de CENT francs, ci..... **100 fr.**

BAISSE DE MISE A PRIX

Par le même jugement du neuf mai mil neuf cent dix-neuf précité, Monsieur le Président d'audience, Juge commissaire est autorisé à baisser les mises à prix s'il y a lieu, dans les conditions suivantes :

Celles du premier lot de HUIT MILLE francs à SIX MILLE francs seulement,

Celle du deuxième lot de MILLE francs à CINQ CENTS francs

Et celle du troisième lot de CENT francs à CINQUANTE francs.

PAIEMENT DES FRAIS

Tous les frais exposés jusqu'au jour de l'adjudication, y compris les frais occasionnés par le jugement sur requête du sept mars mil neuf cent dix-neuf nommant Monsieur MÈGES Joseph, Greffier de la justice de paix du canton sud de Cahors, curateur de la succession vacante de Guillaume Course, seront payés par les adjudicataires en sus et en augmentation de leurs prix d'adjudication respectifs dans les DIX jours de l'adjudication.

Pour extrait certifié conforme :

L'avoué poursuivant :
François SÉGUY.

Enregistré à Cahors, le mil neuf cent dix-neuf, f° Ce ; Reçu : un franc quatre-vingt-huit centimes, décimes compris.

Le Receveur,
Signé : PONCHARREAU.

Pour tous renseignements s'adresser à Maître François SÉGUY, avoué poursuivant la présente vente, qui comme tous les autres avoués occupant près le tribunal civil de Cahors pourront être chargés d'enchérir.